



Experts de choix

RAPPORT ANNUEL 2014



- 
- 2 Faits saillants
 - 3 Message du président du conseil d'administration
 - 4 Message du président et chef de la direction
 - 5 Comité de direction

REVUE DES ACTIVITÉS

- 6 Offrir des produits et des services alignés sur les besoins des clients
- 12 Améliorer la productivité et la performance
- 17 Optimiser la chaîne d'approvisionnement
- 20 Contribuer autrement

26 TENDANCES

FINANCES

- 32 Reddition de comptes
- 33 Données commerciales
- 34 Revue financière
- 42 Attestation financière du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière
- 43 Responsabilité de la direction relativement à l'information financière
- 44 Rapport des auditeurs indépendants
- 45 États financiers consolidés
- 76 Information trimestrielle
- 78 Rétrospective des 10 derniers exercices

GOUVERNANCE

- 85 Rapport du conseil d'administration
- 86 Comités du conseil
- 91 Membres du conseil d'administration
- 97 Code d'éthique et de conduite des employés
- 97 Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française
- 97 Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles
- 98 Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance
- 99 Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- 100 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec
- 104 Annexe 1
- 106 Annexe 2
- 107 Annexe 3



L'EXPERTISE DE LA SAQ EN
COMMERCIALISATION DES VINS
ET SPIRITUEUX N'A D'ÉGAL QUE
LA PASSION DE SES GENS, QUI FONT
LES BONS CHOIX DANS TOUS LES
SECTEURS DE L'ENTREPRISE POUR
ACQUÉRIR, IMPORTER, DISTRIBUER
ET FAIRE DÉCOUVRIR AUX QUÉBÉCOIS
UN CHOIX UNIQUE DE BOISSONS
ALCOOLIQUES. SUR LA PLANÈTE VIN,
CE SONT DES EXPERTS DE CHOIX.

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens et
en millions de litres pour les ventes en volume)

	2014	2013 ⁽¹⁾	Variation en %
Résultats financiers			
Ventes	2 934,9	2 907,0	1,0
Bénéfice brut	1 554,5	1 552,8	0,1
Charges nettes ⁽²⁾	551,5	522,0	5,7
Résultat net	1 003,0	1 030,8	(2,7)
Résultat global	1 002,0	1 030,3	(2,7)
Situation financière			
Actif total	733,8	759,6	(3,4)
Immobilisations corporelles et incorporelles	259,8	259,8	—
Fonds de roulement net	(186,9)	(191,6)	2,5
Passif à long terme	31,3	32,1	(2,5)
Capitaux propres	42,3	43,4	(2,5)
Ventes par réseaux			
Succursales et centres spécialisés	2 621,9	2 585,2	1,4
Grossistes-épiciers	313,0	321,8	(2,7)
Total	2 934,9	2 907,0	1,0
Ventes par catégories de produits			
Vins	2 213,6	2 183,1	1,4
	156,5 L	157,3 L	(0,5)
Spiritueux	639,0	633,8	0,8
	21,8 L	22,0 L	(0,9)
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées ⁽³⁾	82,3	90,1	(8,7)
	11,1 L	11,9 L	(6,7)
Total	2 934,9	2 907,0	1,0
	189,4 L	191,2 L	(0,9)
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux ⁽⁴⁾	1 955,9	1 944,8	0,6

(1) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(2) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(3) Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*

(4) Comprennent le dividende déclaré, les taxes de vente, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les droits d'accise et de douane

La fierté d'offrir des produits et des services de qualité tout en contribuant au financement des services publics, voilà ce qui inspire les employés de la SAQ partout au Québec. Des experts qui savent choisir, conserver soigneusement, présenter et mettre en valeur des vins et des alcools d'ici et de partout à travers le monde. Si la SAQ est devenue l'un des commerces les plus appréciés au Québec, c'est que des milliers d'hommes et de femmes cherchent ainsi à respecter un peu plus chaque jour leur engagement à offrir le meilleur dans un cadre convivial et sympathique.

La décision de faire une place de plus en plus importante aux vins d'ici a été l'un des choix marquants de la dernière année que les consommateurs, comme tous les vignerons, attendaient avec impatience. La SAQ s'est dotée d'un rigoureux plan d'action afin de faire connaître, apprécier et mettre sur ses tablettes, sous le label « Origine Québec », des vins québécois de qualité. Si nous en sommes rendus là et si l'avenir s'annonce aussi prometteur, nous le devons avant tout à la persévérance et au savoir-faire des vignerons québécois, qui produisent aujourd'hui de très bons vins dont certains sont primés autant ailleurs qu'ici. Notre engagement, tout comme celui de nos producteurs, est clair : il s'agit de rendre accessibles à tous des vins québécois de haute qualité.

Le dernier exercice a aussi été marqué par un ralentissement de la croissance des affaires. Après quelques années exceptionnelles, nous avons consolidé nos ventes tout en augmentant notre productivité. Pour maintenir, voire améliorer, notre position dans le commerce de détail québécois, nous devons continuer de mettre en œuvre des projets novateurs se traduisant par une mise en marché attrayante aux yeux de nos clients. Par ces actions, nous veillerons à ce que la SAQ demeure au diapason des grandes tendances de la consommation et continue de proposer une expérience d'achat sans cesse améliorée. Voilà quelques-uns des défis que le conseil d'administration, la direction et l'ensemble de nos employés devront relever avec succès.

Je dois souligner ici le départ de M. Philippe Duval, qui, à titre de président et chef de la direction, a beaucoup contribué au succès de la SAQ au cours des six dernières années. Et je me dois de féliciter, pour sa nomination, M. Alain Brunet, qui a été choisi pour lui succéder à la suite d'un rigoureux processus de recrutement et de sélection. Ses remarquables états de service à la SAQ sont un gage de succès pour l'avenir de l'entreprise.

LA DÉCISION DE FAIRE UNE PLACE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE AUX VINS D'ICI A ÉTÉ L'UN DES CHOIX MARQUANTS DE LA DERNIÈRE ANNÉE.

En plus de cette réalisation importante, le conseil d'administration s'est assuré de suivre l'évolution du tableau de bord du Plan stratégique 2013-2015, a examiné et approuvé les profils de compétences et d'expertise de ses administrateurs et a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses réalisations. C'est ainsi qu'il a modifié la composition de ses comités et a adopté la refonte du mandat de son comité de gouvernance et d'éthique afin d'y ajouter des responsabilités relatives aux communications.

L'année qui débute sera quant à elle consacrée à la préparation du nouveau Plan stratégique de l'entreprise. Celui-ci devra permettre à la SAQ de se positionner dans un environnement plus exigeant qui affiche une plus faible croissance que celle connue dans les années passées. Alliant saine gestion et innovation, la SAQ devra être en mesure de toujours remplir sa mission auprès des Québécois et du gouvernement du Québec.

Je souhaite, en terminant, saluer amicalement M. Norman Hébert jr., dont j'ai pris la relève à la présidence du conseil d'administration, il y a tout juste un an. La gouvernance efficace qu'il a mise en œuvre et le leadership qu'il a exercé avec l'appui d'un conseil d'administration de grande qualité ont beaucoup contribué aux progrès de la Société des alcools du Québec.

(signé)

Sylvain Simard

Président du conseil d'administration

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LA SAQ A REMIS PLUS D'UN MILLIARD DE DOLLARS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Ce résultat s'inscrit dans une tendance observée au cours des 5 dernières années qui a vu le dividende déclaré au trésor québécois progresser de près de 16 %. Dans un contexte où les ventes au détail connaissent une période de faible croissance au Québec et ailleurs au Canada, cela démontre que la SAQ a su faire les bons choix pour toujours plaire aux Québécois, qui continuent de découvrir avec passion l'univers des vins et des spiritueux.

Pour l'exercice 2013-2014, les ventes de la SAQ ont connu une croissance de 1 %, pour totaliser 2,935 milliards de dollars. Le ratio des charges nettes en fonction des ventes s'est pour sa part situé à 18,8 % et témoigne de notre capacité de maintenir une saine gestion sans perdre de vue la raison d'être de la SAQ : sa clientèle. Celle-ci apprécie notre travail et l'a encore une fois exprimé clairement. J'en veux pour preuve les 89 000 clients qui, dans une proportion de 92 %, se sont dits satisfaits de leur expérience à la SAQ.

Ce succès, source d'une grande fierté, tire son origine en partie chez nos équipes en succursale, dont les conseils judicieux ont contribué à forger la place qu'occupe la SAQ dans le cœur des Québécois. Tant de découvertes leur sont attribuables et font en sorte d'entretenir le plaisir que procurent les arts de la table !

Si nous sommes en mesure de guider les clients d'aussi belle façon, c'est également parce que nous faisons tout en notre pouvoir pour leur offrir un choix unique de vins et de spiritueux. Peu de consommateurs dans le monde peuvent se targuer de compter sur un détaillant dont les tablettes sont garnies d'une si grande diversité de boissons alcooliques. Tous nos efforts visent à leur donner accès à un alliage parfait de valeurs sûres, de nouveautés et de raretés représentatif de toutes les régions vinicoles du monde, en tout respect de leur budget.

La satisfaction formulée par les clients est aussi imputable aux investissements que nous faisons chaque année dans notre réseau de succursales, ce qui favorise une évolution constante et essentielle qui permet à la SAQ de demeurer à la hauteur des attentes de ses clients. Cette année, 7,4 millions de dollars ont permis la réalisation de 33 projets d'aménagement pour mettre au goût du jour autant de nos succursales, mais aussi pour nous assurer qu'elles se situent toujours au meilleur emplacement.

Enfin, nous nous sommes également engagés à faire les actions nécessaires pour permettre aux Québécois d'avoir plus que jamais accès au terroir d'ici. J'émet le souhait qu'au cours des prochaines années la satisfaction des clients de la SAQ soit aussi fonction de notre capacité de leur faire découvrir et adopter les vins que les vignerons d'ici élaborent avec passion.

Contribuer autrement

Au-delà de ses résultats financiers et de la satisfaction de sa clientèle, la SAQ continue de contribuer à la vie collective de multiples façons. À l'aide de notre Programme de dons et de commandites, près de 7,4 millions de dollars ont été investis cette année afin de soutenir plus de 500 organismes et événements dans la réalisation de leur mission. En outre, la SAQ est au cœur des festivités grâce à la présence de nombreux Bistro SAQ, dont tous les profits tirés de leur exploitation ont été remis aux organisations.

À cela s'ajoute notre mobilisation en faveur de l'aide alimentaire, une cause noble à laquelle nous souhaitons sensibiliser les Québécois. Ce sont 400 000 dollars qui ont ainsi été remis à l'organisme Banques alimentaires du Québec à la suite de la campagne « Des vins généreux ». Cette somme a aidé à répondre à des milliers de demandes d'aide alimentaire d'urgence.

Contribuer autrement, c'est aussi oser innover et donner l'exemple, comme nous l'avons fait il y a cinq ans en cessant la distribution de sacs à usage unique. Nous restons au-devant, cette fois en misant sur la force et la créativité du génie québécois pour donner une seconde vie utile au verre postconsommation récupéré par la collecte sélective. Cette année, nous nous sommes ainsi réjouis de la construction d'une usine de micronisation du verre par l'organisme Tricentris, avec qui la SAQ collabore à l'occasion dans la réalisation de projets verts. Il s'agit d'une première au Québec qui ouvre la porte à une foule d'utilisations concrètes et durables dont le potentiel d'exploitation ne fait aucun doute.

Le début d'un nouveau cycle

La SAQ aborde désormais un nouveau cycle de son existence, au cours duquel elle devra plus que jamais mettre à profit sa capacité de se réinventer et son goût prononcé pour l'action et l'innovation. Les comportements de la clientèle changent rapidement et la SAQ doit savoir rester en mouvement pour s'adapter en continu à l'évolution du marché. C'est pourquoi nous entamerons sous peu la réflexion qui mènera à l'élaboration du prochain Plan stratégique de l'entreprise. Celui-ci présentera les orientations et stratégies que la SAQ mettra en œuvre afin de demeurer la référence qu'elle est au cœur des plaisirs de la table, mais aussi pour qu'elle continue de respecter ses obligations de résultat et de saine gestion. La participation des employés sera essentielle au bon déroulement de cet exercice, qui, j'en suis convaincu, démontrera à nouveau qu'ils sont des experts de choix.

(signé)

Alain Brunet
Président et chef de la direction

Alain Brunet
Président et chef de la direction

Catherine Dagenais
Vice-présidente –
Exploitation des réseaux de vente

Madeleine Gagnon
Vice-présidente –
Ressources humaines

Richard Genest
Vice-président et
chef de la direction financière

Nathalie Hamel
Vice-présidente –
Affaires publiques et communications

Suzanne Paquin
Secrétaire générale et
vice-présidente –
Services juridiques

Daniel Simard
Vice-président –
Commercialisation

Jean-François Thériault
Vice-président –
Technologies de l'information

Luc Vachon
Vice-président –
Logistique et distribution

Offrir des produits et des services alignés sur les besoins des clients



DEPUIS PLUS DE 90 ANS, LA SAQ EST AU CŒUR DES PLAISIRS DE LA TABLE ET ACCOMPAGNE LES QUÉBÉCOIS DANS LEUR DÉCOUVERTE DES VINS ET DES SPIRITUEUX. CE N'EST PAS UN HASARD SI ELLE EST RECONNUE AUJOURD'HUI À TRAVERS LE MONDE COMME UN LEADER DU COMMERCE D'ALCOOL, PUISQUE TOUTES CES ANNÉES ONT PERMIS AUX MILLIERS D'EMPLOYÉS QUI Y ONT FAIT LEUR MARQUE DE DÉVELOPPER ET DE METTRE À PROFIT LES EXPERTISES NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DE SON PRINCIPAL OBJECTIF : SATISFAIRE LES BESOINS DES CLIENTS.

INDICATEURS	CIBLES 2014	RÉSULTATS 2014
Taux de croissance des ventes	4 %	1 %
Taux de satisfaction moyen de la clientèle en succursale	≥ 92 %	92 %
Valeur du panier moyen (succursales/consommateurs)	44,25 \$	46,19 \$

« 92 % DES CLIENTS SATISFAITS »

Satisfaire les besoins des clients se veut le premier volet du Plan stratégique 2013-2015 de la SAQ, pour lequel des indicateurs ont été établis afin de mesurer l'état d'avancement des différentes actions prévues. En 2013-2014, l'entreprise a en partie atteint les cibles qu'elle s'était fixées. Le taux de croissance de ses ventes a été de 1 % et la valeur du panier moyen des consommateurs en succursale de 46,19 \$.

Le regard que les clients portent sur la SAQ est sans conteste positif et l'intérêt dont ils font preuve est grand puisque, à l'automne 2013, 89 000 d'entre eux ont répondu au sondage visant à mesurer leur degré de satisfaction. Ce nombre de participants constitue un record depuis que cette consultation a lieu. Celle-ci permet de mieux comprendre les besoins des clients, de reconnaître le bon travail accompli par les équipes d'employés et d'agir de façon à améliorer encore davantage leur service-conseil. Ce dernier génère d'ailleurs toujours d'excellents résultats puisque cette année encore 92 % des clients sondés s'en sont dits satisfaits. Parmi les 12 000 commentaires et suggestions formulés par les répondants, le tiers soulignait la compétence du personnel en succursale et la qualité du service offert.

L'embaras du choix

Pour que le service-conseil continue d'être à la hauteur des attentes de ses clients, la SAQ s'assure de maintenir un choix de vins et spiritueux hors du commun, dans toutes les gammes de prix. Ceux que les clients ont déjà adoptés et aiment trouver dans la plupart des succursales, certes, mais aussi les vins et spiritueux moins connus, plus rares ou tout simplement nouveaux. Ces derniers ont ce petit quelque chose qui les distingue et que les conseillers de la SAQ font découvrir aux Québécois avec passion.

« 12 500 VINS ET SPIRITUEUX DIFFÉRENTS »

Cette année, les clients ont pu choisir parmi 12 500 boissons alcooliques différentes, en provenance de 66 pays. De tous ces produits, 124 étaient de nouveaux vins courants disponibles dans tout le réseau et 1 068 étaient destinés à enrichir la section des spécialités, incluant les produits Signature et du *Courrier vinicole*. Ce choix sans cesse renouvelé est le fruit des relations durables entre la SAQ et ses 2 700 fournisseurs, qui connaissent bien l'amour du vin des Québécois. Les experts du laboratoire de la SAQ ont de leur côté traité plus de 75 000 échantillons de ces produits pour en attester la qualité.

Un choix de cœur

Les Québécois apprécient le vin depuis de nombreuses années et en sont devenus de véritables passionnés, voire de fins connaisseurs. C'est dans ce contexte où la qualité est reconnue et recherchée que les viticulteurs québécois ont su faire leur marque et mettre au monde une industrie aujourd'hui en pleine croissance.

« DAVANTAGE DE VINS QUÉBÉCOIS »

Cette année, les vignerons québécois, le gouvernement du Québec et la SAQ se sont engagés ensemble à redoubler d'ardeur pour permettre à l'industrie viticole d'ici de passer à une autre étape de son développement et d'intensifier sa production. C'est avec ce que la SAQ fait le mieux qu'elle participera à son essor, c'est-à-dire en offrant à ses clients un choix de vins québécois dont ils seront fiers et des conseils judicieux pour alimenter leurs découvertes.

Pour soutenir ses engagements, la SAQ a entrepris une série d'actions débutant en 2014.

Des engagements concrets :

- Augmenter graduellement le choix de vins certifiés du Québec dans tout le réseau de magasins.
- Augmenter le choix de vins et alcools du Québec dans les magasins situés à proximité des cinq principales routes des vins. Ce sera affiché de façon claire pour les clients à l'extérieur de ces magasins.
- Intensifier la visibilité des vins certifiés du Québec dans les magasins en leur réservant un espace particulier que les clients pourront facilement repérer.
- Attribuer à chacun des vins une pastille de goût.
- Faire connaître aux clients les reconnaissances et médailles obtenues par les vins et alcools québécois dans des concours nationaux et internationaux en magasin et sur toutes les plateformes de communication.
- Aller plus loin dans la formation des employés pour que ceux-ci connaissent davantage les vins certifiés du Québec. Ils pourront ainsi mieux les faire découvrir et apprécier.

Par ailleurs, la SAQ s'assure de réserver aux produits d'ici un espace bien visible dans toutes ses publications en plus de les intégrer à son calendrier promotionnel avec des week-ends « 10 % de rabais sur les alcools québécois » à l'occasion de la fête nationale et dans les semaines précédant Noël.

Fidèle à son habitude, la SAQ soutient également des événements appréciés des Québécois et dédiés exclusivement à faire la promotion des produits d'ici, soit la Fête des vendanges Magog-Orford, la Fête des vins du Québec et le Mondial des cidres de glace.

Des promos dynamiques

Au cours de la dernière année, la SAQ a proposé à ses clients plusieurs promotions dont 12 grandes thématiques, soit 6 avec circulaire et 6 multiplateformes. Les traditionnelles « Foire aux vins français » et « Festivino » ont ravi les clients tandis qu'une toute nouvelle thématique a été consacrée à la Californie, une région qui a le vent dans les voiles à la SAQ et dans le cœur des Québécois. D'ailleurs, la promotion de 10 % de rabais à l'achat de 3 bouteilles du *Golden State* est la promotion dédiée à une région qui a enregistré le meilleur résultat de ventes de toute l'année.

C'est sans surprise que la circulaire des fêtes a enregistré les ventes les plus élevées. C'est toutefois lors de la première circulaire BBQ de l'été (fin juin) que le plus de caisses ont été vendues, soit 180 000 au cours des 18 jours de la campagne qui a vu les Québécois donner le coup d'envoi à la belle saison. Quant au « Super samedi des fêtes », il s'est révélé être la promotion la plus performante de l'année et les clients ont été nombreux à s'en prévaloir afin de faire leur choix parmi cinq vins populaires.

Enfin, plus tôt dans l'année, un « 10 % sur 100 \$ » à l'occasion de la fête nationale avait aussi remporté un vif succès. Au même moment, le traditionnel « 10 % sur les alcools du terroir » permettait aux clients de combiner les réductions et se voulait une invitation à découvrir et adopter les produits d'ici !

« 15 MILLIONS DE VISITES SUR SAQ.COM : + 25 % »

La #SAQ sur les réseaux sociaux : des communautés virtuelles animées

Au cours de la dernière année, la SAQ a accentué sa présence sur les différents réseaux sociaux afin de bien rejoindre tous les segments de sa clientèle.

« 300 000 ABONNÉS FACEBOOK »

Si Facebook demeure la plateforme principale de la SAQ sur les réseaux sociaux, la Société est également présente sur Twitter, Instagram et Pinterest. Sur Facebook, 86 000 nouveaux abonnés à la page de la SAQ ont permis à cette dernière de franchir le cap des 300 000 *fans* et de demeurer la marque québécoise qui suscite le plus d'intérêt dans le secteur agroalimentaire. Pour la première fois, la SAQ a offert en 2014 une promotion réservée à ses *fans* qui fut très appréciée. Des événements exclusifs continueront de leur être proposés à l'avenir.

L'amélioration du site transactionnel SAQ.com s'est poursuivie à la suite de sa refonte complète l'année dernière. De nouvelles fonctionnalités permettent maintenant aux visiteurs de partager fiches-produits et recettes sur les réseaux sociaux en plus de créer leurs propres listes de favoris. Ces améliorations, alliées à une stratégie de contenu et à une visibilité dans les moteurs de recherche, ont contribué à accroître de 25 % le nombre de visites sur le site par rapport à l'année précédente, portant leur nombre à 15 millions.

Les clients adeptes de mobilité ont de leur côté utilisé en grand nombre l'application SAQ. Comme en magasin, la période la plus achalandée a été le mois de décembre, au cours duquel un million de visites ont été faites sur l'application.

Les spiritueux en vedette

Dans la dernière année, la SAQ a analysé plus en profondeur la manière dont les clients magasinent leurs spiritueux afin de faciliter leurs achats. Des tests ont eu lieu dans certaines succursales, notamment l'introduction de pastilles de goût exclusives aux spiritueux et de pictogrammes illustrant les saveurs propres aux liqueurs. L'opinion favorable des clients sondés et des résultats de ventes concluants font en sorte qu'une toute nouvelle stratégie de mise en marché des spiritueux sera déployée dans l'ensemble du réseau au cours de la prochaine année.

Les dégustations : choisir la découverte

En 2013-2014, 81 000 dégustations ont été organisées dans l'ensemble des succursales de la SAQ. Preuve qu'elles sont à l'origine de moult découvertes, un tiers des clients qui y ont participé se sont procuré les produits dégustés, qui étaient des vins dans une proportion de 79 %.

Ouuuhh, l'Espace Cellier !

C'est aidée de cette réplique désormais bien connue que la marque Cellier a fait l'objet d'un lancement fort remarqué en 2013. Grâce à la campagne « Ouuuuhh, l'Espace Cellier ! », un client sur cinq a découvert pour la première fois cette section dédiée aux spécialités.

« + 5 % DES VENTES DE SPÉCIALITÉS »

La marque Cellier se décline en trois points de rencontre avec la clientèle. Ainsi, l'Espace Cellier dans les SAQ Sélection est maintenant plus accessible, plus dynamique et repéré plus facilement par les clients. Ces derniers y trouvent désormais une table réservée aux nouveaux arrivages en plus d'une section dédiée aux spécialités « incontournables ». Les clients peuvent aussi consulter la toute nouvelle mouture du magazine *Cellier Nouvel Arrivage*, tant dans sa version papier que pour iPad. Enfin, les plateformes de la SAQ sur les réseaux sociaux y font vivre la marque Cellier en mettant en valeur ses nombreux nouveaux produits.

Les clients ont aussi profité de 12 campagnes « Pour la première fois à la SAQ ». Plusieurs d'entre eux se sont prévalus de la vente éclair du 4 janvier qui touchait un choix de 11 spécialités à découvrir. Ils ont été nombreux au rendez-vous puisque 19 000 caisses ont trouvé preneur à cette occasion, dont plus de 75 % dès l'avant-midi.

Grâce à cette nouvelle façon de faire découvrir les vins de spécialité, mais aussi grâce à un calendrier régulier de nouveaux arrivages, la croissance annuelle des ventes de spécialités a été de 5,4 %.

Enfin, le succès de l'année des Services SAQ Signature est sans contredit l'opération en hommage au restaurateur Champlain Charest, dont la vente des produits provenant de sa cave de garde a été celle qui a suscité le plus d'engouement auprès des membres. Dans le but de nourrir encore davantage la passion de ces derniers pour le vin, une édition supplémentaire du catalogue *Courrier vinicole* a été publiée cette année, portant son nombre à six.

À toute question, réponse !

Les Québécois s'intéressent à la SAQ et n'hésitent pas à communiquer avec son Centre de relation clientèle. Celui-ci a répondu à plus de 60 000 demandes et commentaires au cours du dernier exercice financier. Comme en succursale, les produits ont été au cœur de ces demandes. Ont suivi les transactions en ligne sur SAQ.com, signe que depuis la refonte complète du site les clients le fréquentent de plus en plus et se laissent tenter par l'achat sur Internet. Les informations diverses concernant les produits, les succursales et les politiques de l'entreprise ont été les autres sujets les plus fréquemment abordés par les clients.

« 60 000 DEMANDES ET COMMENTAIRES »

Améliorer la productivité et la performance



**LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
EST UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT DONT LE
MANDAT EST DE FAIRE LE COMMERCE
DES BOISSONS ALCOOLIQUES.
ELLE LE FAIT ENTRE AUTRES EN
OFFRANT UNE GRANDE VARIÉTÉ DE
PRODUITS DE QUALITÉ. L'ENTREPRISE
ET SES EMPLOYÉS ADOPTENT LES
MEILLEURES PRATIQUES AFIN QUE
LA RÉALISATION DE CE MANDAT
SE FASSE EN TOUT RESPECT DE
L'OBLIGATION DE RÉSULTAT ET DE
SAINE GESTION QUI EST LA SIENNE.**

INDICATEURS	CIBLES 2014	RÉSULTATS 2014
Ratio des charges nettes sur ventes	18 %	18,8 %
Ratio du résultat net sur ventes	35,3 %	34,2 %
Ventes par pied carré (succursales et centres spécialisés)	1 380 \$	1 371 \$
Indice de mobilisation des employés	≥ 24	24

« 20,6 MILLIONS DE CAISSES LIVRÉES DANS L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX »

Résultats financiers

En 2013-2014, les ventes de la SAQ ont atteint 2,935 milliards de dollars, une hausse de près de 28 millions de dollars ou de 1 % par rapport à l'exercice précédent. Cela étant, le dividende versé au gouvernement du Québec franchit le cap du milliard de dollars pour une deuxième année consécutive, à 1,003 milliard. En ajoutant les sommes perçues en taxe de vente et en taxe spécifique, la SAQ remettra près de 1,570 milliard de dollars au gouvernement du Québec. La somme que recevra le gouvernement fédéral dépassera quant à elle 386 millions de dollars. Par ailleurs, le ratio des charges nettes sur ventes a été de 18,8 %, tandis que celui du résultat net sur ventes a été de 34,2 %. Enfin, le montant des ventes par pied carré dans les succursales et les centres spécialisés a atteint 1 371 dollars.

« 1,003 G\$ REMIS EN DIVIDENDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC »

L'amélioration continue pour mieux répondre aux besoins

Afin d'améliorer sa performance globale, la SAQ poursuit ses efforts pour optimiser ses processus opérationnels et sa gestion des marchandises. Cette année, elle a ainsi amélioré son ratio caisses/heure de 2,57 %, contribuant ainsi à réduire son coût/caisse de 1,98 %. Comparativement à l'année précédente, le nombre de caisses de boissons alcooliques livrées en 2013-2014 dans l'ensemble des réseaux de vente (succursales, titulaires de permis et grossistes-épiciers) a été stable à plus de 20,6 millions.

De plus, à la suite de la décision de certains grossistes-épiciers de fermer leurs centres de distribution situés dans la région de Québec pour consolider leurs activités à Montréal, la SAQ s'est ajustée en centralisant elle aussi l'ensemble de ses activités liées à ce secteur dans son Centre de distribution de Montréal. Elle a également optimisé ces activités, notamment en ce qui concerne la livraison, le processus de commande et la gestion des inventaires. Toutes les autres opérations de logistique et de distribution du Centre de distribution de la capitale sont maintenues afin de continuer de desservir efficacement l'ensemble des succursales de la région immédiate et de l'Est-du-Québec.

Le meilleur choix de vins et spiritueux là où les Québécois aiment faire leurs achats

Pour continuer de bien servir sa clientèle, la SAQ procure aux Québécois un choix de vins et spiritueux sans égal au Canada et s'assure de le faire aux bons endroits, ceux où les clients font leurs emplettes et souhaitent la trouver.

« 7,4 M\$ INVESTIS DANS 33 PROJETS D'AMÉNAGEMENT »

C'est avec cela en tête que la Société surveille constamment les divers marchés où elle est présente et ceux où elle souhaite s'établir. En 2013-2014, 7,4 millions de dollars ont été investis dans 33 projets d'aménagement. Ceux-ci avaient tous pour but d'actualiser les succursales ciblées afin qu'elles demeurent au goût du jour et agrémentent l'expérience de magasinage des clients. Notamment, 6 succursales de la SAQ ont été réaménagées, 7 ont été relocalisées, 4 ont été fusionnées et 1 a été fermée, tandis que 2 tout nouveaux points de vente ouvraient leurs portes, à la satisfaction des amateurs de vins et spiritueux. La très attendue SAQ Dépôt

de Saint-Hubert a d'ailleurs connu un succès immédiat dès son ouverture en novembre.

La SAQ s'est aussi fait un point d'honneur de retourner servir la communauté de Lac-Mégantic à la suite de la tragédie ferroviaire qui l'a fortement ébranlée en juillet 2013. Grâce à la précieuse collaboration des acteurs locaux, elle a pu dénicher et aménager un local temporaire de manière à permettre aux Méganticois d'avoir accès au meilleur choix de vins et spiritueux pour leurs rassemblements du temps des fêtes. Quelques semaines plus tard, la SAQ annonçait qu'elle inaugurerait en 2014 une nouvelle succursale au cœur du nouveau centre-ville, dans le secteur Fatima.

Enfin, au cours du dernier exercice financier, 41 nouvelles agences SAQ ont été inaugurées dans des commerces d'alimentation et des dépanneurs d'autant de localités à plus faible densité de population dans le but d'offrir à leurs résidents un point de service de proximité complémentaire au réseau de succursales SAQ.

La sécurité avant tout

En 2013-2014, la SAQ en était à la dernière année d'implantation d'un plan d'optimisation de la santé et sécurité au travail qui a permis de concrétiser plusieurs réalisations. Plus d'une vingtaine d'analyses de risques ont été faites et la mise en place de tables de travail regroupant employés, gestionnaires et délégués a permis de déterminer les actions qui doivent être faites afin de rendre encore plus sécuritaires les pratiques et les environnements de travail.

Deux dossiers importants ont également été complétés. Des plans de circulation ont été élaborés pour les Centres de distribution de Montréal et de Québec afin d'encadrer et de rendre plus sécuritaires tous les déplacements dans les aires d'entreposage. Des règles de circulation claires et uniformes ont été adoptées et doivent être respectées par les opérateurs d'équipement roulant et par les piétons. Puis, l'ensemble des règles et procédures relatives à la santé et sécurité au travail a été révisé afin d'uniformiser les pratiques, avec comme résultat la mise en place d'un programme d'observation des tâches pour s'assurer de comportements sécuritaires optimaux. L'implication et la responsabilisation de tous sont mises de l'avant afin d'en faire un succès!

Par ailleurs, l'atelier mécanique diesel du Centre de distribution de Montréal a été repensé afin d'y intégrer des outils et de l'équipement de travail plus ergonomiques et sécuritaires. Par exemple, certaines pièces d'équipement sont maintenant faites de matériaux plus légers et munies de roues pour faciliter les déplacements et la manipulation d'objets lourds, par exemple les moteurs.

Un projet pilote de prévention de la santé et sécurité a aussi été mené dans six succursales. Son objectif était d'élaborer une approche optimale d'intégration de la prévention dans les opérations. Cette approche sera progressivement étendue à l'ensemble du réseau. Les premiers tests de ce plan de prévention ont permis de favoriser la participation des employés et l'intégration des meilleures pratiques en prévention, comme les inspections sécuritaires, les enquêtes lors d'événements accidentels et l'application de comportements sûrs. Le succès du projet est tel qu'une réduction moyenne des accidents de travail de plus de 20 % a été observée. La SAQ prévoit débiter l'application de ces nouvelles façons de faire à quelque 35 autres de ses succursales en 2014-2015.

« 4 NOUVELLES FORMATIONS VIRTUELLES »

Des employés inspirants

Chaque année, l'activité de reconnaissance *Millésime* est l'occasion pour la SAQ de reconnaître certains employés qui se sont surpassés au cours de l'année et dont le travail remarquable fait une réelle différence dans l'entreprise. La SAQ réussit et innove parce qu'elle peut compter sur des gens de grande qualité qui sont une source d'inspiration pour tous leurs collègues et, en 2013-2014, 63 d'entre eux ont obtenu cette distinction à titre individuel alors que 75 l'ont reçue au sein de 2 équipes de projet.

« LE TRAVAIL DE 138 PERSONNES SOULIGNÉ »

Acquérir des connaissances en quelques clics

Pour continuer d'enrichir l'expérience que la SAQ propose aux clients en magasin, les employés ont pu approfondir leur connaissance des produits en visitant trois grandes régions viticoles grâce à la populaire formation virtuelle. C'est ainsi que 4 200 employés ont complété la formation « Les vins de France » alors que 3 100 se sont intéressés aux « Vins d'Espagne et du Portugal » et que 2 500 se sont perfectionnés en suivant le cours « Les vins d'Italie ».

Deux conférences-dégustations portant sur les champagnes et la Vénétie ont aussi été offertes aux employés. Ce sont respectivement 400 et 280 d'entre eux qui s'y sont inscrits afin d'en savoir davantage sur ces produits fort appréciés de la clientèle. Puis, quelque 2 500 personnes qui travaillent dans le réseau des succursales ont participé à l'atelier « Les accords vins et mets » pour obtenir encore plus de références à partager avec leurs clients friands des plaisirs de la table.

Enfin, toujours soucieuse de fournir à ses employés des repères solides en matière d'intégrité, la SAQ a lancé la formation virtuelle « Code d'éthique et de conduite des employés ». Cette formation s'adresse à tout le personnel de l'entreprise et, à la fin de l'exercice 2013-2014, plus de 3 200 personnes l'avaient déjà complétée.

Une nouvelle entente de six ans

Une nouvelle convention collective d'une durée de six ans a fait l'objet d'une entente entre le Syndicat du personnel technique et professionnel et la SAQ. Cette convention donne à l'entreprise une plus grande flexibilité dans la gestion des ressources et offre aux employés des conditions permettant une meilleure conciliation entre le travail et la vie personnelle. Une entente à l'avantage et à la satisfaction des deux parties !

Optimiser la chaîne d'approvisionnement



**AFIN QUE LES QUÉBÉCOIS
CONTINUENT DE PROFITER DU GRAND
CHOIX DE VINS ET SPIRITUEUX QUE
LA SAQ LEUR PROPOSE, CELLE-CI
MET TOUT EN ŒUVRE POUR QUE
SES EXPERTISES AU SEIN DE LA
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT NE
CESSENT DE SE PERFECTIONNER.
QUE CE SOIT DANS LA MANIÈRE DONT
ELLE ACHÈTE LES PRODUITS, LES
RÉCEPTIONNE, LES MANUTENTIONNE
OU LES DISTRIBUE DANS SES RÉSEAUX
DE VENTE À TRAVERS LE QUÉBEC, ELLE
VISE À ÊTRE PLUS EFFICACE, PLUS
PRODUCTIVE ET PLUS PERFORMANTE.**

INDICATEURS	CIBLES 2014	RÉSULTATS 2014
Taux de réussite en approvisionnement pour les nouveaux besoins	80 %	100 %
Nombre de modèles opérationnels implantés avec succès	2	2

« PRÈS DE 75 % DE LA MARCHANDISE RÉCEPTIONNÉE SUR PALETTE »

En 2013-2014, tout comme l'année précédente, les cibles liées à la chaîne d'approvisionnement énoncées dans le Plan stratégique de la SAQ ont été atteintes. Le taux de réussite en approvisionnement pour les nouveaux besoins a atteint 100 %, alors que les nouveaux modèles opérationnels implantés avec succès ont été au nombre de 2.

En raison de fluctuations dans la demande mondiale ainsi que de la difficulté conséquente de s'approvisionner en produits rares et prestigieux et d'en maintenir les allocations, la SAQ a fait des gestes visant à renforcer ses relations d'affaires avec ses fournisseurs. Ces actions visent d'abord et avant tout à maintenir et accroître la notoriété mondiale de la SAQ afin de non seulement conserver mais également hausser les allocations de vins prestigieux qui lui sont accordées.

La SAQ revoit constamment ses processus pour rendre sa chaîne d'approvisionnement agile, adaptable et alignée avec ses partenaires producteurs afin de créer de la valeur. Conséquemment, elle a réussi à étendre son offre de produits par l'ajout de producteurs réputés à son carnet déjà bien garni et à ainsi offrir aux Québécois des produits qu'ils recherchent dans ses véhicules promotionnels tels que *Le Courrier vinicole* et le magazine *Cellier Nouvel Arrivage*.

Miser sur l'innovation pour perfectionner les pratiques

Tout en maintenant un excellent taux de service auprès de ses différentes clientèles, la SAQ a réussi à améliorer de 3,5 % la rotation de son inventaire dans les Centres de distribution. Parmi les projets importants implantés avec succès, mentionnons la poursuite de la réception de marchandise sur palette plutôt que manuellement. La part des caisses réceptionnées de cette façon a grimpé à près de 75 % en 2013-2014, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse a permis de continuer d'améliorer la fluidité des opérations, sans oublier les avantages indéniables en matière de santé et sécurité au travail qui en découlent.

Parallèlement, la SAQ mise sur l'innovation pour perfectionner ses pratiques. En travaillant étroitement avec ses 55 plus importants fournisseurs de partout dans le monde, elle a pu établir des stratégies ciblées d'approvisionnement et de transport qui ont permis d'améliorer les différentes activités de la chaîne d'approvisionnement.

De nouveaux contrats de transport à l'approvisionnement ont également été conclus dans la dernière année, ce qui permettra à l'entreprise de préserver une stabilité dans ce secteur et d'ainsi soutenir les diverses initiatives visant à améliorer la chaîne d'approvisionnement.

Enfin, la SAQ a mis en place de nouveaux outils informatiques qui permettent d'optimiser l'ensemble des processus d'approvisionnement de la bannière SAQ Dépôt et d'appuyer sa croissance.

Contribuer autrement



LA SAQ TISSE DES LIENS DE
CONFIANCE AVEC LES QUÉBÉCOIS
DEPUIS 1921 EN LES ACCOMPAGNANT
DANS LEUR DÉCOUVERTE DES
PLAISIRS DE LA TABLE. CONSCIENTE
DE L'IMPORTANCE DE CETTE RELATION,
ELLE PREND LES DEVANTS ET JOUE
UN RÔLE ACTIF EN ADHÉRANT À DES
PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET EN CONTRIBUANT
AUTREMENT AU MIEUX-ÊTRE DE
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

Choisir l'engagement



« 7,4 M\$ EN DONS ET COMMANDITES »

Investissements dans les communautés

Pour l'exercice 2013-2014, la valeur des investissements de la SAQ dans les communautés à l'aide de son Programme de dons et de commandites a atteint près de 7,4 millions de dollars. Ce sont quelque 445 organismes et 73 événements, dont plus de 25 salons des vins au profit d'organismes à but non lucratif, qui ont bénéficié du coup de pouce de la SAQ. L'entreprise a notamment répondu avec enthousiasme à l'appel des élus de Lac-Mégantic qui invitaient la population du Québec à continuer de visiter la municipalité et sa région malgré la tragédie ferroviaire de juillet 2013. La SAQ s'est ainsi associée à l'événement Lac en fête Mégantic afin de contribuer à en rendre l'accès gratuit à tous les festivaliers. Cette participation de la SAQ a été chaudement accueillie par l'organisation, d'autant plus qu'elle s'est également vu remettre la totalité des profits liés à l'exploitation des Bistro SAQ, comme c'est le cas chaque fois que ceux-ci sont présents sur le site d'un événement.

Aide alimentaire

Pour une troisième année, la SAQ s'est associée à l'organisme Banques alimentaires du Québec pour contrer la faim. Les clients ont été nombreux à répondre à la campagne « Des vins généreux », tenue en avril 2013. En achetant des vins blancs, ils ont soutenu cette cause chère à la SAQ. Leur geste a fait toute la différence à cette époque de l'année où les stocks des banques alimentaires sont souvent à leur plus bas. Grâce à leur participation ainsi qu'à celle de ses fournisseurs, un montant de 400 000 dollars a pu être remis à Banques alimentaires du Québec. La SAQ est au cœur des plaisirs de la table et son implication envers la cause de l'aide alimentaire vise à contribuer à ce que tous les Québécois puissent avoir accès à des denrées de qualité en quantité suffisante.

« 400 000 \$ REMIS À BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC »

Parallèlement, la SAQ a de nouveau collaboré avec La Tablée des Chefs pour permettre aux établissements participant à la Semaine des écoles hôtelières de préparer de grandes quantités de nourriture destinées à des personnes et des familles dans le besoin.

Enfin, de nombreux employés de la SAQ accompagnés d'amis et de membres de leurs familles se sont mobilisés pour la corvée annuelle de préparation de denrées supervisée par La Tablée des Chefs. Un total de 3 569 sacs d'ingrédients secs, destinés à la confection de granola santé, ont été préparés selon la recette du chef pâtissier Patrice Demers. Ces sacs ont été remis aux Moissons, des banques alimentaires qui se sont chargées de les distribuer.

Grande campagne Entraide

La générosité des employés de la SAQ ne s'est pas démentie cette année, comme en fait foi leur participation à la plus récente campagne d'Entraide. Leur soutien à cette cause et la somme contribué par la SAQ, laquelle a fait un don équivalent au montant amassé par les employés, ont permis de remettre un peu plus de 300 000 dollars à l'organisme, qui contribue à la mission de Centraide du Québec, Partenaire santé-Québec et la Croix-Rouge – division du Québec.

« 178 SUCCURSALES N'ONT JAMAIS VENDU D'ALCOOL À UN CLIENT-MYSTÈRE MINEUR DEPUIS 5 ANS. »

L'expertise de la SAQ partagée avec des organismes à but non lucratif

Consciente qu'elle a su développer différentes expertises reconnues depuis de nombreuses années, la SAQ est devenue en 2013-2014 membre d'un programme de bénévolat d'affaires afin de partager son savoir-faire avec des organismes à but non lucratif. Six organisations ont ainsi pu profiter d'expertises de pointe détenues par six gestionnaires de la Société pour contribuer à leur essor et à leur efficacité.

Éthique de vente

La SAQ se fait un devoir d'effectuer des ventes responsables en s'assurant de ne pas vendre d'alcool à des mineurs, à quiconque manifestement en état d'ébriété ou à toute personne majeure désirant acheter de l'alcool pour eux.

Pour y arriver, elle continue d'appliquer rigoureusement son programme de clients-mystères mineurs, en vigueur depuis cinq ans, et en transmet les résultats hebdomadaires aux équipes des succursales visitées. Au besoin, elle prépare des plans d'intervention spécifiques pour accompagner les équipes qui en ont besoin.

L'entreprise ne ménage pas ses efforts pour renforcer l'application d'une éthique de vente irréprochable, mais aussi pour expliquer sa démarche au grand public. Au cours de la dernière année, plusieurs outils d'information et de sensibilisation ont été utilisés, notamment une nouvelle publicité radio s'adressant aux parents et un aide-mémoire résumant le mode d'intervention en trois étapes qui a été distribué aux équipes de succursale.

La SAQ étant aussi soucieuse de reconnaître l'éthique de ses employés, un programme de reconnaissance a été mis sur pied. Ainsi, 178 équipes n'ayant jamais vendu de bouteille d'alcool à un client-mystère mineur depuis 5 ans se sont vu remettre une plaque soulignant cet excellent résultat. Toujours à leur écoute, la SAQ a aussi organisé des groupes de discussion afin de bien comprendre les problématiques vécues et les besoins observés dans le but d'améliorer davantage les pratiques de vente responsable. Pour l'exercice 2013-2014, les clients-mystères mineurs se sont vu refuser l'achat ou la dégustation de produits alcooliques dans 93,2 % des cas.

Éduc'alcool

Depuis 25 ans, l'organisme indépendant et sans but lucratif Éduc'alcool fait la promotion de la consommation responsable d'alcool auprès des Québécois. La SAQ le soutient depuis sa création et, en 2013-2014, elle a perçu et versé plus de 3,1 millions de dollars pour l'aider à poursuivre la réalisation de sa mission. La prévention, l'éducation et l'information sont au centre des activités d'Éduc'alcool, qui vise à aider les jeunes et les adultes à prendre des décisions responsables et éclairées en matière de consommation d'alcool.

Choisir l'innovation et le développement durable



Une place de choix pour les vins du Québec

Le 29 novembre 2013, la SAQ, le gouvernement du Québec et l'industrie vinicole québécoise ont annoncé leur engagement commun à réaliser un plan d'action qui vise à accroître la qualité et l'offre de vins du Québec disponibles et mis en valeur sur les tablettes de la société d'État. Pour permettre à la SAQ de respecter ses engagements, une toute nouvelle équipe dédiée exclusivement à la mise en valeur des produits du terroir a été créée. Avec cette annonce, les trois parties se sont donné les moyens d'offrir aux Québécois un choix de vins d'ici dont ils pourront être fiers et ont exprimé leur volonté de favoriser le développement d'une industrie vinicole locale forte.

Un avenir prometteur pour le verre récupéré

La SAQ vend plusieurs millions de bouteilles par année et travaille de concert avec de nombreux partenaires pour minimiser leur impact sur l'environnement et les communautés. Son objectif est de donner une deuxième vie utile au verre récupéré à l'aide du système de collecte sélective. Ce faisant, elle souhaite contribuer à faire naître une toute nouvelle industrie locale qui réutilisera ce verre. Depuis l'engagement financier de la SAQ auprès de la Chaire de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke il y a 10 ans, des milliers d'heures de recherche ont permis d'innover et de créer une technologie unique au monde : le concassement et la pulvérisation du verre en poudre afin de l'utiliser en remplacement d'une partie du ciment Portland dans la fabrication du béton. Les recherches ont démontré que le béton composé de verre est plus résistant, plus imperméable et plus durable.

Cette nouvelle technologie crée de la richesse en donnant au verre une valeur de revente, fait connaître une innovation 100 % québécoise, durable et exportable, en plus de réduire l'émission de gaz à effet de serre lors de la fabrication du béton. Si la SAQ a été la première à l'utiliser dans la fabrication des planchers de plusieurs de ses nouvelles succursales, des entreprises et des municipalités s'y intéressent désormais.

« **LE BÉTON
COMPOSÉ
DE VERRE :
+ RÉSISTANT
+ IMPERMÉABLE
+ DURABLE** »

La première usine au Québec destinée à transformer le verre en poudre a été construite en 2013 à Lachute par l'organisme Tricentris. Le verre recyclé est actuellement à l'essai dans certains trottoirs de la ville de Montréal et a aussi servi pour la première fois à fabriquer un mur de béton antibruit. Ce dernier a été érigé en 2013 à Boucherville, le long de l'autoroute 20, par l'entreprise québécoise Jansen Industrie, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec. Ce sont plus de 53 000 bouteilles qui ont ainsi été utilisées une seconde fois.

« MAINTENANT 8 CAMIONS HYBRIDES »

Promouvoir la valorisation du verre

La SAQ présentait en 2013 l'exposition *Chihuly : Un univers à couper le souffle* au Musée des beaux-arts de Montréal. Pour la toute première fois au Canada, les quelque 277 000 visiteurs de l'exposition ont pu découvrir une partie de l'œuvre de l'artiste Dale Chihuly, maître incontesté du verre contemporain. Ils ont aussi pu en apprendre davantage sur les initiatives de la société d'État en matière de valorisation du verre dans un espace aménagé près de l'entrée principale du Musée.

« 277 000 VISITEURS DU MBAM TÉMOINS DES INITIATIVES DE LA SAQ »

L'année 2013 a aussi été l'occasion pour la SAQ de faire plus de place à la valorisation du verre sur le site SAQ.com. Une toute nouvelle section lui étant consacrée a permis d'aborder des sujets tels que l'emploi du verre allégé, la collecte sélective, les centres de tri, la recherche et le développement ainsi que les utilisations concrètes commercialisées jusqu'à ce jour.

Une efficacité énergétique sans cesse améliorée

Depuis plusieurs années, la SAQ multiplie les actions dans le but d'optimiser son efficacité énergétique. En 2013, un mur solaire d'une durée de vie de plus de 30 ans a été installé au Centre de distribution de Montréal. Utilisé pour le laboratoire, dont les activités requièrent en tout temps de l'air frais provenant de l'extérieur, ce mur permet de diminuer de façon notable la consommation d'énergie de l'entreprise.

Quand on connaît l'étendue du réseau de succursales de la SAQ, l'efficacité énergétique passe aussi obligatoirement par l'économie de carburant. C'est pourquoi, dans la dernière année, l'entreprise a fait l'acquisition de 4 nouvelles remorques de 53 pieds qui lui permettent de réduire le nombre de livraisons tout en augmentant la capacité de chargement. Aussi, la SAQ a ajouté à son parc de véhicules deux nouveaux camions hybrides, portant leur total à huit. Ceux-ci desservent les succursales de la région de Montréal.

De nouvelles succursales toujours plus écoresponsables

La SAQ est fière de réduire son empreinte écologique en proposant à la clientèle des succursales toujours plus respectueuses de l'environnement et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que la certification environnementale LEED Canada-CI de trois succursales a été accueillie. Il s'agit de la SAQ de Lac-Étchemin (certifiée), de la SAQ Express de Gatineau (niveau Argent) et de la SAQ Sélection de Beauport (niveau Argent).

Par ailleurs, la nouvelle succursale SAQ Sélection Ateliers Angus de Montréal, inaugurée en 2013, a été construite dans une approche de développement durable sur le site des anciens ateliers du Canadien Pacifique. Mettant en valeur ces vestiges du passé industriel de l'Est de Montréal, le nouveau local a valu à la SAQ une nomination aux Prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec ainsi qu'aux Grands Prix du Design.

Tendances 2014

Répartition des ventes en litres par catégories de produits
(succursales et centres spécialisés)

Vins

79,0 %

78,6 % en 2013





Spiritueux
14,5 %

14,5 % en 2013



*Boissons
panachées*

4,5 %

5,0 % en 2013



Bières

1,7 %

1,6 % en 2013



Cidres

0,3 %

0,3 % en 2013

Qu'il soit blanc, rouge ou rosé, le vin demeure le préféré des Québécois !

Depuis toujours, les Québécois accordent une grande importance aux plaisirs de la table. C'est pourquoi le vin, fidèle compagnon des arts culinaires, demeure le roi incontesté des 12 500 produits offerts dans le réseau des succursales et des centres spécialisés avec 79 % des ventes en volume contre 14,5 % pour les spiritueux. En ce qui concerne les autres catégories, 4,5 % des ventes sont attribuées aux boissons panachées et 1,7 % à la bière. En outre, la SAQ a vendu 150,4 millions de litres de boissons alcooliques, ce qui représente un léger recul par rapport à l'année précédente.

Quelle est la pastille de goût préférée des Québécois ?

Les pastilles de goût ont fait leur entrée dans les succursales de la SAQ en 2007 et, depuis, elles contribuent à aider les consommateurs à définir leur profil de goût tout en les guidant dans leurs choix. Ce système simple, fort populaire auprès des clients, permet à tous de s'initier au monde des vins et à leurs particularités.

Quelle a été la pastille préférée des Québécois cette année dans la catégorie des vins rouges ? Voici un indice : Les vins rassemblés sous cette pastille sont mi-corsés et offrent une couleur intense, un nez riche dominé par des arômes de fruits. Et la réponse est : « Fruité et généreux » ! Dans la catégorie des vins blancs, c'est la pastille « Fruité et vif » qui a dominé. Enfin, dans la catégorie des vins rosés, la pastille « Fruité et doux » a remporté la palme.



Vins rouges



Vins blancs



Vins rosés

Répartition des ventes en litres par pastilles de goût
(succursales et centres spécialisés)

	2014
Fruité et généreux	25,0 %
Aromatique et souple	18,6 %
Aromatique et charnu	12,9 %
Fruité et vif	12,7 %
Fruité et léger	11,6 %
Fruité et doux	7,2 %
Délicat et léger	6,8 %
Aromatique et rond	5,1 %
Fruité et extra-doux	0,1 %

Experts en vin !

Les vins rouges occupent toujours la première place, avec 68,6 % des ventes en volume, malgré une faible baisse au profit des vins blancs, dont les consommateurs apprécient de plus en plus le côté frais et vif. Cette tendance se confirme depuis quelques années déjà et est constatée dans la plupart des pays producteurs, particulièrement la France, d'où proviennent 35 % des vins blancs vendus à la SAQ. Les mousseux et les champagnes, quant à eux, continuent leur progression, avec une augmentation de 2,5 %; des produits que la clientèle aime déguster dans des occasions de plus en plus variées.

Répartition des ventes en litres par couleur des vins tranquilles
(succursales et centres spécialisés)

	2014	2013
Rouge	68,6 %	69,6 %
Blanc	26,9 %	25,9 %
Rosé	4,5 %	4,5 %

Répartition des ventes en litres par types de « vins de célébration »
(succursales et centres spécialisés)

	2014	Variation
Champagne	14,1 %	0,7 %
Vin mousseux	85,9 %	2,8 %

La Californie, vedette du monde viticole américain

Les vins des États-Unis, et principalement ceux de la Californie, poursuivent leur progression, toutefois de manière plus modérée cette année avec près de 10 % d'augmentation des ventes en volume, et ce, tant pour les vins blancs que pour les vins rouges. Il n'y a pas à dire, ces produits attrayants continuent de séduire les Québécois ! L'Espagne et le Portugal, qui continuent de mettre de l'avant des produits de qualité, connaissent également chez nous des augmentations respectives de leurs ventes de l'ordre de 2,9 % et de 6,9 %. En outre, la France et l'Italie conservent leur longueur d'avance sur tous les autres pays ; ensemble, ces deux pays détiennent en effet plus de 50 % des parts du marché québécois.

Parts de marché des vins tranquilles par pays d'origine
(en fonction des ventes en volume)
(succursales et centres spécialisés)

France	31 %
Italie	23 %
États-Unis	14 %
Espagne	8 %
Australie	6 %
Argentine	4 %
Portugal	4 %
Chili	3 %
Afrique du Sud	2 %
Nouvelle-Zélande	2 %
Autres	3 %

Variation des ventes en litres de vins tranquilles par pays d'origine
(succursales et centres spécialisés)

France	(0,7)%
Italie	(0,6)%
États-Unis	9,6 %
Espagne	2,9 %
Australie	(3,5)%
Argentine	(10,8)%
Portugal	6,9 %
Chili	2,5 %
Afrique du Sud	0,3 %
Nouvelle-Zélande	9,3 %
Autres	(3,7)%

Célébrons l'expertise d'ici !

Les vins, cidres, spiritueux et autres produits québécois qui se trouvent maintenant sur les tablettes de la SAQ ont cumulé des ventes de 17 millions de dollars cette année. À ce titre, les vins, incluant les vins de dessert et les mousseux, continuent leur percée puisqu'ils affichent une croissance des ventes en volume de 7 % par rapport à l'exercice précédent, pour un total de 184 000 litres vendus. Les vins rosés se sont démarqués, tout comme les vins rouges et les vins blancs, que les consommateurs adoptent de plus en plus.

Spiritueux : le rhum, le gin et le whisky ont la cote !

La consommation de spiritueux est plutôt stable au Québec, mais c'est à l'intérieur même de cette catégorie que nous avons observé des fluctuations intéressantes. Ainsi, cette année, les consommateurs ont redécouvert le whisky, particulièrement le scotch whisky, qui propose une gamme de produits aussi complexe que diversifiée. Nous assistons aussi à l'émergence au Québec de l'industrie artisanale de la microdistillerie, qui élabore des spiritueux de grande qualité. Les consommateurs sont de plus en plus nombreux à adopter des gins et des vodkas d'ici, des produits qui gagnent prix et distinctions dans le monde entier !

Ventes par types de spiritueux
(en millions de litres)
(succursales et centres spécialisés)

	2014	2013	Variation	Parts de marché	
				2014	2013
Vodka	5,0	5,1	(2,0)%	23,0 %	23,2 %
Liqueurs	4,8	5,1	(5,9)	22,1	23,2
Rhum	4,5	4,4	2,3	20,6	20,0
Whisky	2,8	2,7	3,7	12,8	12,3
Gin	2,2	2,1	4,8	10,1	9,5
Brandy	1,7	1,7	—	7,8	7,7
Alcool	0,4	0,4	—	1,8	1,8
Autres spiritueux	0,4	0,5	(20,0)	1,8	2,3
Total	21,8	22,0	(0,9)%	100,0 %	100,0 %

Les consommateurs d'abord

Cette année, la majorité des ventes en litres ont été réalisées auprès de consommateurs, pour un usage à la maison, tandis que 13 % des ventes ont été faites à l'intention des restaurateurs, hôteliers et propriétaires de bars. Le reste des ventes était destiné aux agences, à des missions diplomatiques, des compagnies d'aviation et des boutiques hors taxes, entre autres. Pour sa part, le prix de vente moyen d'un vin tranquille de 750 ml dans le réseau des succursales de la SAQ a été de 16,38 \$ pour l'année 2013-2014.

Répartition des ventes en litres par types de clientèles
(succursales et centres spécialisés)

	2014	2013
Consommateurs	81,0 %	81,2 %
Titulaires de permis	13,0 %	13,4 %
Agences et autres clients	6,0 %	5,4 %



Finances

La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques. À cette fin, elle importe, entrepose, distribue, met en marché et vend une grande variété de boissons alcooliques de qualité. La section Reddition de comptes présente ses réalisations financières.

Résultats financiers

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens)

	2014		2013 ⁽¹⁾		2012 ⁽²⁾		2011	
	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes	2 934,9	3 023,1	2 907,0	2 900,8	2 837,1	2 784,6	2 657,8	2 635,1
Bénéfice brut	1 554,5	1 612,6	1 552,8	1 541,5	1 509,3	1 478,6	1 417,1	1 397,4
Charges nettes ⁽³⁾	551,5	555,3	522,0	536,5	509,6	532,7	506,6	510,8
Résultat net	1 003,0	1 057,3	1 030,8	1 005,0	999,7	945,9	910,5	886,6
Résultat global	1 002,0	1 057,3	1 030,3	1 005,0	999,7	945,9	910,5	886,6

(1) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(2) Exercice financier de 53 semaines

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013	2012 ⁽¹⁾	2011
	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers – Centres de distribution et centres administratifs	6 825,9	11 234,7	6 283,4	18 536,0
Aménagement du réseau des succursales	7 412,8	10 287,5	10 693,8	11 552,3
Développement des systèmes informationnels	16 283,9	15 716,7	13 927,9	11 528,1
Matériel roulant et équipement mobile	2 862,1	3 773,6	2 172,1	1 326,4
Équipement spécifique	146,4	461,2	847,1	343,5
Total	33 531,1	41 473,7	33 924,3	43 286,3

(1) Exercice financier de 53 semaines

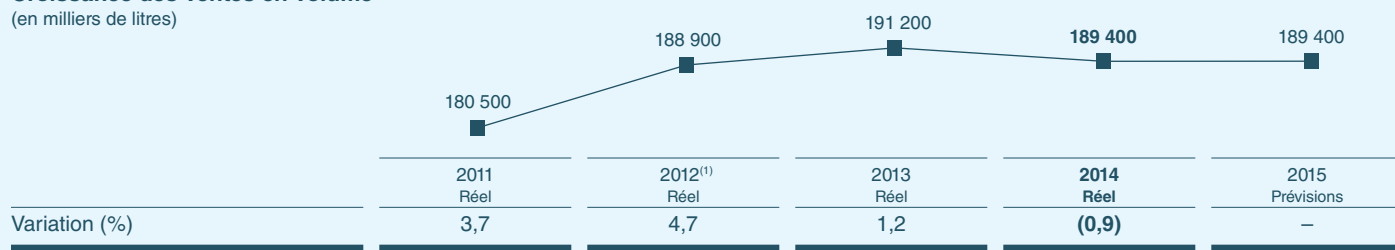
DONNÉES COMMERCIALES

33

Les quatre tableaux suivants présentent certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

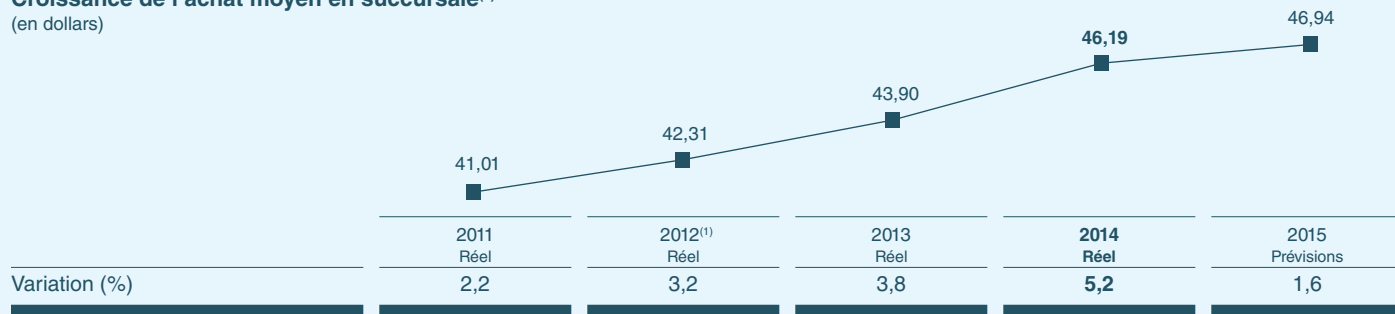
Croissance des ventes en volume

(en milliers de litres)



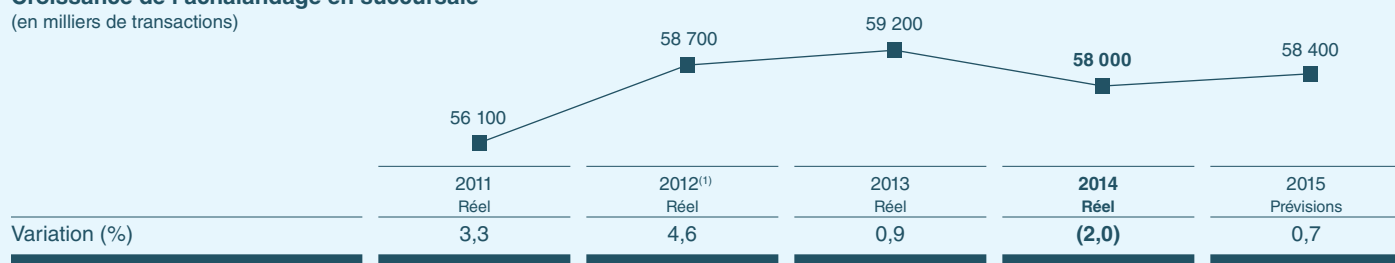
Croissance de l'achat moyen en succursale⁽²⁾

(en dollars)



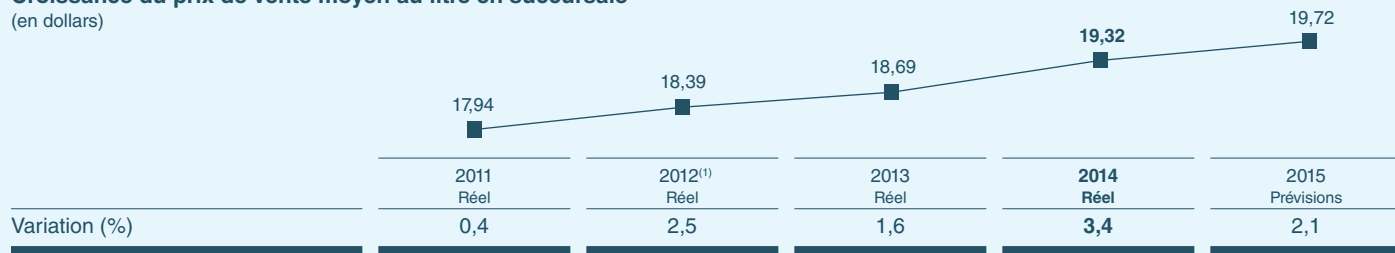
Croissance de l'achalandage en succursale⁽³⁾

(en milliers de transactions)



Croissance du prix de vente moyen au litre en succursale⁽³⁾⁽⁴⁾

(en dollars)



(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Déboursé moyen par les consommateurs (incluant les taxes de vente)

(3) Consommateurs

(4) Excluant les taxes de vente

Ce rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour l'exercice financier clos le 29 mars 2014, ainsi que sa situation financière à cette date. Ce rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes afférentes présentés ci-après. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 5 juin 2014.

Résultats en bref

Pour l'exercice 2013-2014, les ventes se sont élevées à 2,935 milliards de dollars, soit une augmentation de 27,9 millions de dollars ou 1 % par rapport à l'exercice précédent. La Société a dégagé un résultat net de 1,003 milliard de dollars pour son exercice clos le 29 mars 2014, une diminution de 27,8 millions de dollars ou 2,7 % par rapport à l'exercice 2012-2013. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits fédéraux, de taxes à la consommation et de dividende, ont atteint 1,956 milliard de dollars. Au terme de l'exercice, l'unique actionnaire de la SAQ, soit le ministre des Finances du Québec, a déclaré un dividende de 1,003 milliard de dollars.

Ventes

Les ventes tirées de l'ensemble des réseaux de vente et de distribution se sont élevées à 2,935 milliards de dollars, soit une augmentation de 27,9 millions de dollars ou 1 %. Les ventes en volume correspondantes se sont établies à 189,4 millions de litres, comparativement à 191,2 millions de litres pour l'exercice précédent, en baisse de 0,9 %.

Par réseaux de vente

Le réseau des succursales et des centres spécialisés a affiché des ventes de 2,622 milliards de dollars, une hausse de 36,7 millions de dollars ou 1,4 % par rapport à l'exercice précédent. Les ventes en volume sont passées de 150,8 millions de litres à 150,4 millions de litres, une diminution de 0,3 %. Un contexte économique moins favorable jumelé au décalage des ventes de la fête de Pâques dans l'exercice précédent sont des facteurs qui expliquent les résultats obtenus.

Le panier moyen des achats effectués en succursale par les consommateurs s'est établi à 46,19 \$ durant l'exercice 2013-2014, en regard de 43,90 \$ pour l'exercice précédent. Globalement, le prix de vente moyen au litre dans le réseau des succursales a augmenté de 3,4 %, atteignant 19,32 \$ comparativement à 18,69 \$ pour l'année précédente. Cette hausse est notamment attribuable à l'évolution qualitative des achats effectués par les clients.

Quant aux ventes réalisées auprès du réseau des grossistes-épiciers, elles ont diminué de 8,8 millions de dollars ou 2,7 % par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 313 millions de dollars. Les ventes en volume ont également reculé de 1,4 million de litres ou 3,5 %, se chiffrant à 39 millions de litres. La quasi-stabilité des ventes dans le secteur de l'alimentation au Québec combinée à la réduction des inventaires de deux importants grossistes expliquent, en partie, les résultats obtenus dans ce réseau au cours de l'exercice.

Au cours des cinq derniers exercices, le taux de croissance annuel moyen des ventes réalisées dans le réseau des succursales et des centres spécialisés s'est chiffré à 4,1 % comparativement à 2,4 % pour le réseau des grossistes-épiciers. En volume, cette croissance affiche un taux de 2,6 % pour le réseau des succursales et des centres spécialisés et de 1,6 % pour le réseau des grossistes-épiciers.

Par catégories de produits

Les ventes de la catégorie des vins ont augmenté de 30,5 millions de dollars ou 1,4 %, pour totaliser 2,214 milliards de dollars. Plus spécifiquement, les ventes de vins dans le réseau des succursales et des centres spécialisés ont affiché une progression de 39,3 millions de dollars ou 2,1 % par rapport à l'exercice 2012-2013, comparativement à une diminution de 8,8 millions de dollars ou 2,7 % dans le réseau des grossistes-épiciers pour cette même période. Les ventes totales en volume de la catégorie des vins ont diminué, quant à elles, de 0,5 % pour se situer à 156,5 millions de litres en 2013-2014. Ce recul est attribuable à la baisse des volumes vendus de 1,4 million de litres ou 3,5 % dans le réseau des grossistes-épiciers. Par ailleurs, le réseau des succursales et centres spécialisés a enregistré une hausse de 0,6 million de litres ou 0,5 % de ses ventes de vins.

Quant aux ventes de spiritueux, commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, elles ont augmenté de 5,2 millions de dollars ou 0,8 %, pour s'établir à 639 millions de dollars. Les ventes en volume de cette catégorie de produits ont diminué de 0,9 %, pour se situer à 21,8 millions de litres.

Enfin, les ventes de la catégorie des bières importées et artisanales, des cidres et des boissons panachées, qui représentent 2,8 % des ventes totales, ont diminué de 7,8 millions de dollars ou 8,7 %, pour atteindre 82,3 millions de dollars. Les ventes en volume de cette catégorie se sont chiffrées à 11,1 millions de litres, soit une baisse de 0,8 million de litres ou 6,7 %.

Coût des produits vendus et bénéfice brut

Les principales composantes du coût des produits vendus sont leur coût d'acquisition, les frais de transport engagés pour les acheminer vers les Centres de distribution et les différents points de vente ainsi que les droits d'accise et de douane afférents. En 2013-2014, le coût des produits vendus s'est élevé à 1,380 milliard de dollars comparativement à 1,354 milliard de dollars en 2012-2013. Ainsi, la SAQ a dégagé un bénéfice brut de près de 1,555 milliard de dollars en regard de 1,553 milliard de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation approchant les 2 millions de dollars. La marge brute s'est établie à 53 % en 2013-2014 contre 53,4 % pour l'exercice précédent. Dans le but de contrer un contexte économique moins favorable, des promotions en succursales ont été ajoutées, ce qui a eu un effet légèrement défavorable sur le taux de marge brute.

Charges nettes

Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont soustraits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Établies ainsi, les charges nettes ont totalisé 551,5 millions de dollars, contre 522 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 29,5 millions de dollars ou 5,7 %.

La rémunération du personnel, qui représente la principale catégorie de charge nette de la Société, a totalisé 369,1 millions de dollars, soit une hausse de 10,7 millions de dollars ou 3 %. Cette variation s'explique en grande partie par le renversement d'une provision, au cours de l'exercice précédent, issu d'un jugement favorable à l'endroit de la SAQ sur l'application de la Loi sur l'équité salariale et de l'augmentation des coûts des régimes de retraite du personnel. Cette rubrique de frais a constitué 66,9 % des charges nettes comparativement à 68,7 % en 2012-2013. Exprimée en fonction des ventes, la rémunération du personnel affiche un ratio de 12,6 % comparativement à 12,3 % pour l'exercice précédent.

En ce qui concerne les frais d'occupation d'immeubles, incluant les charges d'amortissements afférentes, qui constituent la seconde catégorie de charges nettes en importance, elles ont progressé de 3,7 millions de dollars ou 4,1 %, pour se situer à 93,6 millions de dollars. La hausse du prix des loyers dans le secteur commercial ainsi que la croissance des dépenses reliées à l'occupation des immeubles expliquent essentiellement cette augmentation dans le coût des loyers.

Quant aux autres charges, celles-ci se sont établies à 38,8 millions de dollars comparativement à 25,7 millions de dollars pour l'exercice précédent, une augmentation de 13,1 millions de dollars. La variation s'explique principalement par des dépenses de collecte sélective plus élevées et des revenus publicitaires et promotionnels moindres.

Exprimées en fonction des ventes, les charges nettes ont présenté un taux de 18,8 % pour l'exercice 2013-2014, comparativement à 18 % pour l'exercice précédent. En excluant la quote-part du résultat net de la participation dans une coentreprise et le renversement d'une provision, au cours de l'exercice précédent, issu d'un jugement favorable à l'endroit de la SAQ sur l'application de la Loi sur l'équité salariale, le ratio des charges nettes sur ventes aurait été similaire au cours deux derniers exercices financiers.

Résultat net et résultat global

Le résultat net de l'exercice s'est chiffré à 1,003 milliard de dollars, en baisse de 27,8 millions de dollars ou 2,7 %. En pourcentage des ventes, le résultat net représente un taux de 34,2 % contre 35,4 % en 2012-2013. Quant au résultat global, celui-ci s'est chiffré à 1,002 milliard de dollars, soit une diminution de 28,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Revenus gouvernementaux

À titre de société d'État, la SAQ génère des revenus substantiels pour les deux paliers gouvernementaux sous forme de taxes à la consommation, de droits fédéraux et de résultat net tiré de son exploitation. Pour l'exercice 2013-2014, les revenus gouvernementaux se sont chiffrés à 1,956 milliard de dollars comparativement à 1,945 milliard de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de 11 millions de dollars ou 0,6 %.

Les sommes versées au trésor québécois ont augmenté de 9,5 millions de dollars ou 0,6 %, pour totaliser près de 1,570 milliard de dollars. Cette variation favorable provient d'une perception plus importante de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques de 30,9 millions de dollars due à l'augmentation, au 21 novembre 2012, du taux de la taxe spécifique prélevée sur la vente de boissons alcooliques, ainsi que par un prélèvement plus élevé de 6 millions de dollars de la taxe de vente provinciale résultant de la croissance des ventes. Ces augmentations ont été compensées par une baisse du dividende de 27,4 millions de dollars.

Par ailleurs, les sommes versées au gouvernement du Canada se sont chiffrées à 386,2 millions de dollars, une hausse de 1,6 million de dollars ou 0,4 %.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars)

	2014	2013
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	1 003,0	1 030,4
Taxe de vente provinciale	332,1	326,1
Taxe spécifique	187,2	162,0
Taxe spécifique des titulaires de permis	47,4	41,7
	1 569,7	1 560,2
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	219,6	221,0
Taxe sur les produits et services	166,6	163,6
	386,2	384,6
Total	1 955,9	1 944,8

Participations dans des coentreprises

La SAQ détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Cette entreprise, établie au Québec, se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins. Elle détient également, par l'entremise de sa filiale 9268-2707 Québec inc., 50 % des parts dans la coentreprise TWIST, société en commandite (S.E.C.), une entreprise évoluant dans le commerce électronique du vin sur le marché américain.

Pour son exercice 2013-2014, la quote-part du résultat net de sa participation dans ses coentreprises représente une perte de 7 millions de dollars comparativement à une perte de 2,8 millions de dollars à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la réévaluation de la valeur comptable de sa participation dans la coentreprise TWIST, S.E.C., qui s'élevait au 30 mars 2013 à 7,3 millions de dollars. Cette valeur était nulle au 29 mars 2014. Après un repositionnement stratégique, les objectifs de création d'emploi au Québec et d'augmentation du pouvoir d'achat étant révisés, la Société a décidé d'entreprendre, au cours de l'exercice clos le 29 mars 2014, des démarches pour se départir de sa participation dans la coentreprise TWIST, S.E.C., qu'elle détient par l'entremise de sa filiale. La Société continuera ses démarches afin de monétiser cet actif et prévoit conclure une transaction au cours du premier semestre.

Investissements

Au cours de l'exercice 2013-2014, les investissements en immobilisations de la SAQ s'élèvent à 33,5 millions de dollars. Plus de 14,2 millions de dollars ont été consacrés à l'amélioration de ses établissements commerciaux et administratifs pour les doter d'aménagements plus modernes et plus fonctionnels. Par ailleurs, une somme de 16,3 millions de dollars a été injectée dans la conception et le développement de nouveaux systèmes informationnels. Finalement, 3 millions de dollars ont été investis dans la mise à niveau du matériel roulant et de l'équipement.

Situation financière

Au 29 mars 2014, l'actif total de la SAQ se chiffrait à 733,8 millions de dollars comparativement à 759,6 millions de dollars au 30 mars 2013. La valeur des stocks s'est appréciée de 16,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent pour clôturer à 361,2 millions de dollars. L'encaisse ainsi que les comptes clients et autres débiteurs ont diminué respectivement de 13,2 millions de dollars et de 6,8 millions de dollars. Les dépôts et charges payées d'avance présentent également une diminution de 15,9 millions de dollars.

La valeur nette des actifs à long terme a diminué de 6,5 millions de dollars. Cette diminution est due principalement à la baisse de la valeur comptable de la participation dans la coentreprise TWIST, S.E.C. La valeur globale des immobilisations corporelles et incorporelles n'a pas connu de variation importante au cours de l'exercice. Le fonds de roulement présentait au 29 mars 2014 un ratio de 0,72 comparable à celui de l'exercice précédent.

Les éléments du passif à court terme présentent, à la fin de l'exercice, une diminution nette de 24,1 millions de dollars, passant de 684,2 millions de dollars au 30 mars 2013 à 660,1 millions de dollars au 29 mars 2014. Cette variation est attribuable à un dividende à payer moins élevé de 55,4 millions de dollars. Cette baisse est compensée partiellement par une augmentation des emprunts de 14,5 millions de dollars, des comptes fournisseurs et autres charges à payer de 3,7 millions de dollars, des taxes et droits gouvernementaux à payer de 3,5 millions de dollars ainsi que des provisions de 9,6 millions de dollars.

Le passif à long terme, qui totalisait 31,3 millions de dollars au 29 mars 2014, n'a pas connu de variation notable.

En raison de l'importance de ses fonds autogénérés, de la stabilité de son fonds de roulement et d'un niveau d'endettement relativement peu élevé, la SAQ a présenté, tout au long de son dernier exercice, une solide situation financière.

Flux de trésorerie

Les activités de la SAQ ont absorbé des liquidités de 13,2 millions de dollars en 2013-2014, alors que des liquidités de 22,2 millions de dollars avaient été générées durant l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont connu une diminution de 13 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1,063 milliard de dollars. Cette variation provient principalement de la baisse du résultat net de 27,8 millions de dollars ainsi que des diminutions de 3,7 millions de dollars pour la charge au titre des crédits de congés de maladie et de 2,7 millions de dollars pour la capitalisation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies. Ces diminutions sont partiellement compensées par la réduction de 10,4 millions de dollars des montants repris pour provisions, par la hausse de 3,4 millions de dollars de la variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement ainsi que par la perte additionnelle de 4,2 millions de dollars de la quote-part du résultat net des participations.

Les activités d'investissement ont donné lieu à des sorties de fonds de 31,9 millions de dollars en 2013-2014, comparativement à 42,2 millions de dollars au cours de l'exercice précédent, soit une baisse de 10,3 millions de dollars. Cet écart est principalement attribuable à une réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 9,2 millions de dollars.

Pour leur part, les activités de financement ont requis des liquidités de 1,044 milliard de dollars, en comparaison de 1,011 milliard de dollars pour l'exercice précédent. La hausse de 10,7 millions de dollars du dividende distribué à l'actionnaire au cours de l'exercice conjuguée à un remboursement inférieur des emprunts de près de 22 millions de dollars expliquent cette variation de 33 millions de dollars.

Au 29 mars 2014, le tableau consolidé des flux de trésorerie montrait un solde d'encaisse de 39,7 millions de dollars, comparativement à 52,9 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Financement des activités

Tel que précisé à la note 22 de ses états financiers consolidés, la Société est responsable du financement de ses activités à l'intérieur des paramètres consentis par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration. En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement à son actionnaire, la SAQ doit recourir à des sources de financement externes pour assumer le financement de ses activités.

À la fin de l'exercice clos le 29 mars 2014, l'état consolidé de la situation financière montrait des emprunts de 105 millions de dollars, comparativement à 90,5 millions de dollars au 30 mars 2013. Le solde moyen d'emprunts net s'est élevé à 114 millions de dollars comparativement à 74,9 millions de dollars durant l'exercice précédent.

Le financement des activités de la SAQ sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers nets de 0,9 million de dollars, soit une augmentation de 0,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse du solde moyen d'emprunts net, de l'ordre de 39,2 millions de dollars puisque le taux d'intérêt moyen payé sur les emprunts au cours de l'exercice est demeuré stable par rapport à l'exercice 2012-2013.

La SAQ encourt également des intérêts nets relatifs au passif et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel. Ces derniers ont totalisé 1 million de dollars comparativement à 1,1 million de dollars pour l'exercice précédent.

Modifications des méthodes comptables

Au cours de l'exercice, la Société s'est conformée aux nouvelles normes IFRS publiées et révisées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada devant être obligatoirement appliquées pour un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2013.

La révision de l'IAS 19, « Avantages du personnel » est la plus importante et a trait à la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime. Les modifications exigent la comptabilisation des écarts actuariels de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes lorsqu'ils surviennent, ce qui élimine l'approche de la méthode du corridor permise aux termes de la version antérieure de l'IAS 19 et accélère la comptabilisation des coûts des services passés. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés aux autres éléments du résultat global (AÉRG) afin que l'actif net ou le passif net au titre des régimes de prestations définies soit comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière pour refléter la pleine valeur du déficit ou de l'excédent des régimes.

L'IAS 19 révisée a été appliquée rétroactivement conformément aux dispositions transitoires. Par conséquent, la Société a retraité ses résultats comptabilisés dans la période comparative présentée et a comptabilisé l'incidence cumulative au 1^{er} avril 2012 à titre d'ajustement aux capitaux propres d'ouverture.

	Actif (passif) net au titre du régime de retraite à prestations définies	Capitaux propres
Solde présenté au 30 mars 2013	1 352 \$	44 888 \$
Incidence de l'application de l'IAS 19 révisée au 1 ^{er} avril 2012	(1 333)	(1 333)
Augmentation du résultat net	311	311
Réévaluation au titre du régime de retraite à prestations définies	(483)	(483)
Solde retraité au 30 mars 2013	(153)\$	43 383 \$

L'information détaillée sur les autres modifications des méthodes comptables est fournie à la note 4 des états financiers consolidés.

Normes, modifications et interprétations futures

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société est fournie à la note 5 afférente aux états financiers consolidés. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais ne s'appliquent pas à la Société ou n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Société sont conçus, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction en temps opportun.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des CPCI a été effectuée en date du 29 mars 2014, sous la supervision et avec la participation de la direction. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) selon le cadre et les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu, au 29 mars 2014, que les CIIF étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers consolidés de la Société conformément aux IFRS.

Risques et incertitudes

Dans le cours normal de ses activités commerciales, la Société est exposée à divers risques qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'évolution de son résultat net, sa situation financière ou ses flux de trésorerie. En plus des risques financiers décrits à la note 26 de ses états financiers consolidés, la SAQ est exposée à un risque de marché. En effet, les ventes de vins et spiritueux et la rentabilité qui en découle sont tributaires, entre autres, de la vivacité économique québécoise ainsi que du revenu disponible de sa clientèle.

La Société évolue dans un secteur d'activité où chaque détaillant propose aux consommateurs une offre intéressante et diversifiée de produits et de services afin de mériter une plus grande part de leur budget discrétionnaire. La SAQ oriente donc ses stratégies et ses initiatives de façon à réduire l'incidence de ce risque d'affaires. L'entreprise étudie continuellement les habitudes et les tendances d'achat des consommateurs et adapte ses stratégies commerciales en conséquence. En plus de proposer un répertoire de produits de qualité constamment renouvelé pour satisfaire la passion toujours grandissante des Québécois pour les vins et les autres produits alcooliques, la Société possède un programme d'investissement continu pour améliorer son vaste réseau de vente de façon à offrir des succursales modernes et conviviales facilitant l'expérience de magasinage. Ces stratégies, combinées à un service-conseil apprécié, sont des leviers qui contribuent à atténuer le risque de marché auquel l'entreprise est exposée.

Enfin, mentionnons que la SAQ fait face à diverses réclamations et poursuites. La direction est d'avis qu'aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur la situation financière de la SAQ. D'autre part, si la Société devait déboursier quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait payable.

Perspectives

Au cours de la prochaine année, la SAQ continuera de surprendre les consommateurs en offrant de nouveaux produits attrayants et alignés sur leurs besoins tout en proposant des campagnes promotionnelles novatrices afin de satisfaire tous les segments de sa clientèle. Le service-conseil demeurera au cœur des priorités afin de faire vivre aux consommateurs une expérience de magasinage incomparable.

La SAQ continuera de déployer son plan d'action visant à augmenter le choix et la visibilité des vins certifiés du Québec dans le réseau des succursales. Par ce geste, la SAQ offrira à sa clientèle une plus grande variété de produits québécois tout en participant à l'essor de l'industrie viticole d'ici.

Bien que les prévisions de croissance économique demeurent modestes pour la prochaine année et que les indicateurs de l'économie québécoise anticipent un comportement prudent des consommateurs en ce qui concerne leurs dépenses, la direction est confiante que ses stratégies commerciales et le maintien de sa saine gestion permettront une légère croissance des ventes et du résultat net pour l'exercice 2014-2015.

Ventes par réseaux⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2011	2012 ⁽²⁾	2013	2014
Succursales et centres spécialisés	■ 2 260,1	■ 2 362,5	■ 2 524,4	■ 2 585,2	■ 2 621,9
Grossistes-épiciers	■ 289,0	■ 295,3	■ 312,7	■ 321,8	■ 313,0
Total	■ 2 549,1	■ 2 657,8	■ 2 837,1	■ 2 907,0	■ 2 934,9

Ventes par catégories de produits⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2011	2012 ⁽²⁾	2013	2014
Vins	■ 1 905,5	■ 1 987,0	■ 2 124,7	■ 2 183,1	■ 2 213,6
Spiritueux	■ 552,9	■ 581,8	■ 621,8	■ 633,8	■ 639,0
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	■ 90,7	■ 89,0	■ 90,6	■ 90,1	■ 82,3
Total	■ 2 549,1	■ 2 657,8	■ 2 837,1	■ 2 907,0	■ 2 934,9

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2014, ces prélèvements s'élevaient à 12,2 millions de dollars comparativement à 8,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Exercice financier de 53 semaines

Les informations financières sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'exception de l'exercice 2010, pour lequel elles ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de cet exercice financier.

Résultats financiers

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2011	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽²⁾	2014
Ventes ⁽³⁾	■ 2 549,1	■ 2 657,8	■ 2 837,1	■ 2 907,0	■ 2 934,9
Coût des produits vendus	■ 1 198,2	■ 1 240,7	■ 1 327,8	■ 1 354,2	■ 1 380,4
Charges nettes ⁽³⁾⁽⁴⁾	■ 483,7	■ 506,6	■ 509,6	■ 522,0	■ 551,5
Résultat net	■ 867,2	■ 910,5	■ 999,7	■ 1 030,8	■ 1 003,0
Résultat global	■ 867,2	■ 910,5	■ 999,7	■ 1 030,3	■ 1 002,0

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2011	2012 ⁽¹⁾	2013	2014
Dividende déclaré	■ 867,2	■ 914,7	■ 999,7	■ 1 030,4	■ 1 003,0
Taxes et droits versés aux gouvernements	■ 757,4	■ 796,9	■ 861,5	■ 914,4	■ 952,9
Total	■ 1 624,6	■ 1 711,6	■ 1 861,2	■ 1 944,8	■ 1 955,9

Composition de l'actif

(en millions de dollars canadiens)

	2010	2011	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽²⁾	2014
Stocks	■ 302,1	■ 294,5	■ 302,4	■ 344,7	■ 361,2
Immobilisations corporelles et incorporelles	■ 225,8	■ 247,4	■ 250,9	■ 259,8	■ 259,8
Autres postes de l'actif	■ 99,9	■ 109,2	■ 147,1	■ 155,1	■ 112,8
Total	■ 627,8	■ 651,1	■ 700,4	■ 759,6	■ 733,8

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013. Cela a également eu un impact sur les autres postes de l'actif de cet exercice.

(3) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2014, ces prélèvements s'élevaient à 12,2 millions de dollars comparativement à 8,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(4) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'exception de l'exercice 2010, pour lequel elles ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de cet exercice financier.

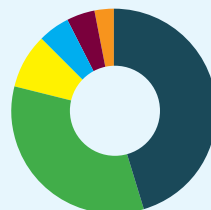
Répartition du prix de vente

Vin importé, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)

29 mars 2014

● Majoration ⁽¹⁾	7,34 \$	45,3 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,44	33,6
● Taxe de vente provinciale	1,40	8,6
● Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	0,84	5,2
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,70	4,3
● Droits d'accise et de douane versés au gouvernement du Canada	0,48	3,0
Prix de vente au détail (la bouteille)	16,20 \$	100,0 %



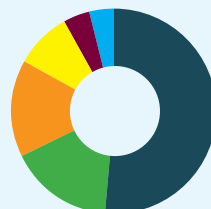
(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

Spiritueux local, format 750 ml

(en dollars et en pourcentages)

29 mars 2014

● Majoration ⁽¹⁾	11,76 \$	51,6 %
● Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	3,72	16,3
● Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	3,51	15,4
● Taxe de vente provinciale	1,98	8,7
● Taxe fédérale sur les produits et services	0,99	4,3
● Taxe spécifique versée au gouvernement du Québec	0,84	3,7
Prix de vente au détail (la bouteille)	22,80 \$	100,0 %



(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

Nous, Alain Brunet, président et chef de la direction et Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière de la Société des alcools du Québec, attestons ce qui suit :

1. Examen : Nous avons examiné les états financiers consolidés, la revue financière annuelle et le communiqué de presse visant les résultats annuels (ci-après désignés comme les « Documents annuels ») de la Société des alcools du Québec (« la Société ») pour l'exercice clos le 29 mars 2014.

2. Aucune information fausse ou trompeuse : À notre connaissance, les Documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par les Documents annuels.

3. Image fidèle : À notre connaissance, les états financiers consolidés et les autres éléments d'information financière présentés dans les Documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société à la date de clôture de l'exercice présenté dans les Documents annuels ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice.

4. Responsabilité : Nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) pour la Société au sens de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

5. Conception : Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, à la clôture de l'exercice, nous avons fait ce qui suit :

a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que :

i) l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les Documents annuels sont établis;

ii) l'information qui doit être présentée par la Société dans les Documents annuels qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation;

b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

5.1 Cadre de contrôle : Le cadre de contrôle que nous avons utilisé pour concevoir le CIIF est celui proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

5.2 Faiblesse importante du CIIF liée à la conception : s. o.

5.3 Limitation de l'étendue de la conception : s. o.

6. Évaluation : Nous, soussignés, avons fait ce qui suit :

a) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle nos conclusions en fonction de cette évaluation;

b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle l'information suivante :

i) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation;

ii) les éléments sur chaque faiblesse importante liée au fonctionnement existant à la clôture de l'exercice : s. o.

7. Communication des modifications du CIIF : La Société a présenté dans sa revue financière annuelle toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le 31 mars 2013 et se terminant le 29 mars 2014 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.

8. Communication aux auditeurs et au conseil d'administration ou au comité d'audit de la Société : Nous avons informé, en fonction de la dernière évaluation du CIIF, les auditeurs indépendants externes ainsi que le conseil d'administration de la Société ou son comité d'audit de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés jouant un rôle important dans le CIIF.

(signé)

Alain Brunet

Président et chef de la direction

(signé)

Richard Genest

Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 5 juin 2014

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers consolidés exacts et ponctuels. De plus, le Service d'audit interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers consolidés et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers consolidés ont été audités par le vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers consolidés. Le rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers consolidés.

(signé)

Alain Brunet

Président et chef de la direction

Montréal, le 5 juin 2014

(signé)

Richard Genest

Vice-président et chef de la direction financière

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société des alcools du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 29 mars 2014 et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 29 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification comptable expliquée à la note 4 afférente aux états financiers consolidés, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 29 mars 2014 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

(signé)
Michel Samson, CPA auditeur, CA

(signé)
¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121855

Montréal, le 5 juin 2014

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 29 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013 retraité
VENTES (note 7)	2 934 911 \$	2 907 047 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS (note 7)	1 380 457	1 354 252
BÉNÉFICE BRUT (note 7)	1 554 454	1 552 795
Frais de vente et mise en marché et distribution	479 116	463 388
Frais d'administration	121 399	113 975
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	(58 032)	(59 977)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 011 971	1 035 409
Charge de financement nette des produits de financement (note 9)	1 892	1 839
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (notes 10 et 11)	7 037	2 813
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 003 042	1 030 757
AUTRE ÉLÉMENT DU RÉSULTAT GLOBAL		
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat net : Réévaluation au titre du régime de retraite à prestations définies (notes 4 et 20)	1 060	483
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	1 001 982 \$	1 030 274 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 29 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats nets non distribués	Autre élément du résultat global	Total des capitaux propres
SOLDE AU 1^{er} AVRIL 2012	30 000 \$	14 888 \$	– \$	44 888 \$
Effet des modifications de l'IAS 19 (note 4)	–	–	(1 333)	(1 333)
SOLDE AU 1^{er} AVRIL 2012 (retraité)	30 000	14 888	(1 333)	43 555
Résultat net de l'exercice	–	1 030 757	–	1 030 757
Autre élément du résultat global (note 20)	–	–	(483)	(483)
Dividende	–	(1 030 446)	–	(1 030 446)
SOLDE AU 30 MARS 2013 (retraité)	30 000	15 199	(1 816)	43 383
Résultat net de l'exercice	–	1 003 042	–	1 003 042
Autre élément du résultat global (note 20)	–	–	(1 060)	(1 060)
Dividende	–	(1 003 042)	–	(1 003 042)
SOLDE AU 29 MARS 2014	30 000 \$	15 199 \$	(2 876)\$	42 323 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

29 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013 retraité	1 ^{er} avril 2012 retraité
ACTIF			
À court terme			
Encaisse	39 692 \$	52 936 \$	30 753 \$
Comptes clients et autres débiteurs (note 12)	53 796	60 574	49 594
Stocks (note 13)	361 243	344 659	302 350
Dépôts et charges payées d'avance (note 14)	18 508	34 407	56 724
	473 239	492 576	439 421
Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (notes 10 et 11)	213	7 250	7 963
Immobilisations corporelles (note 15)	217 087	223 625	221 501
Immobilisations incorporelles (note 16)	42 675	36 170	29 372
Actif net au titre du régime de retraite à prestations définies (notes 4 et 20)	545	–	799
	733 759 \$	759 621 \$	699 056 \$
PASSIF			
À court terme			
Emprunts (note 17)	104 980 \$	90 485 \$	53 992 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 18)	239 396	235 658	231 157
Taxes et droits gouvernementaux à payer	112 265	108 732	56 343
Provisions (note 19)	17 445	7 840	25 872
Dividende à payer	186 042	241 446	258 746
	660 128	684 161	626 110
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 20)	31 308	31 924	29 391
Passif net au titre du régime de retraite à prestations définies (notes 4 et 20)	–	153	–
	691 436	716 238	655 501
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	30 000	30 000	30 000
Résultats nets non distribués	15 199	15 199	14 888
Autre élément du résultat global	(2 876)	(1 816)	(1 333)
	42 323	43 383	43 555
	733 759 \$	759 621 \$	699 056 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 5 juin 2014.

(signé)
Sylvain Simard
Président du conseil d'administration

(signé)
Johanne Brunet
Présidente du comité d'audit

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 29 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013 retraité
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	1 003 042 \$	1 030 757 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	24 118	23 840
Amortissements des immobilisations incorporelles	9 238	7 574
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	175	73
Radiation d'immobilisations incorporelles	—	5
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	7 037	2 813
Montants repris pour provisions	(30)	(10 451)
Charge au titre des crédits de congés de maladie	1 818	5 507
Charge au titre du régime de retraite	986	533
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	876	704
	1 047 260	1 061 355
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 24)	21 419	18 046
Intérêts payés (note 9)	(1 315)	(1 173)
Intérêts perçus (note 9)	439	469
Prestations versées au titre du régime de crédits de congés de maladie cumulés	(2 434)	(2 974)
Capitalisation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies	(2 679)	—
Prestations versées au titre du régime de retraite	(65)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 062 625	1 075 659
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Distribution de capital reçue d'une coentreprise	—	400
Apport de capital dans une coentreprise	—	(2 500)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(17 989)	(26 774)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(13 962)	(14 355)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	33	1 060
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(31 918)	(42 169)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts	14 495	36 493
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	—	(54)
Dividende payé	(1 058 446)	(1 047 746)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 043 951)	(1 011 307)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE D'ENCAISSE	(13 244)	22 183
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	52 936	30 753
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	39 692 \$	52 936 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1.

Généralités, statuts et nature des activités

La Société des alcools du Québec (la Société mère) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec (RLRQ, c. S-13). Son siège social est situé au 905, avenue De Lorimier, à Montréal, Québec, Canada. La Société mère et sa filiale (collectivement la Société) ont pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques. À titre de société d'État, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2.

Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Les exercices financiers clos les 29 mars 2014 et 30 mars 2013 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.

3.

Principales méthodes comptables

Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, des provisions, du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et de l'actif ou passif au titre du régime de retraite à prestations définies, dont la base d'évaluation est divulguée dans les méthodes comptables.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société mère ainsi que ceux de sa filiale, 9268-2707 Québec inc., détenue en propriété exclusive. La filiale est établie au Québec et a pour objectif de détenir les participations que la Société mère détient dont les activités se déroulent sur le marché international. La filiale est une entité dont la Société a le pouvoir de diriger les activités pertinentes. La date de clôture de la filiale est le dernier samedi du mois de mars de chaque année. Les opérations et les soldes résultant des transactions intersociétés ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés sont éliminés lors de la consolidation. Les états financiers de la filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est acquis jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés déduction faite des escomptes et retours, lorsque :

- la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour la Société, ces critères de constatation sont généralement rencontrés au moment de la livraison des biens et lorsque les services sont rendus.

La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service comptabilisés au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » pour celles-ci.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les programmes publicitaires et promotionnels en coopération avec les représentants des fournisseurs et les autres revenus sont comptabilisés séparément lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et lorsque les services sont rendus.

Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Les entités dont les activités économiques sont sous le contrôle conjoint de la Société mère et d'une tierce partie et dont les parties ont des droits sur les actifs nets (les coentreprises) sont initialement comptabilisées au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence.

La classification de ces entités à titre de coentreprises versus entreprises communes s'est effectuée sur la base des droits et obligations des parties prenantes aux partenariats. La Société mère n'est tenue envers ses coentreprises qu'à concurrence de son investissement initial dans chacune de celles-ci.

La valeur comptable des participations dans les coentreprises est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global (AÉRG) des coentreprises. Ces changements comprennent l'amortissement ou les dépréciations qui sont comptabilisées subséquemment relativement aux ajustements de juste valeur des actifs ou des passifs.

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., société en commandite (S.E.C.) et une autre de 50 % dans la société TWIST, société en commandite (S.E.C.) jusqu'au 30 septembre 2012 et par la suite par l'entremise de sa filiale. La quote-part de la Société dans le résultat de ces coentreprises est présentée distinctement dans l'état consolidé du résultat global.

Constatation des contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs

Les contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties reçues ou à recevoir représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues ou à recevoir des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les états financiers consolidés annuels sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien, qui est aussi celle de la filiale et des coentreprises.

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date d'origine des transactions. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les stocks de fin et dans le coût des produits vendus.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués initialement à la juste valeur. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- L'encaisse, les comptes clients et autres débiteurs et les dépôts sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués subséquentement au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.
- Les instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués subséquentement à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Passifs financiers au coût amorti ». Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, pour tous les actifs financiers, sauf ceux comptabilisés à la juste valeur en résultat net, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif financier s'est déprécié. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Lorsqu'il y a une dépréciation, le montant comptabilisé de perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

Dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Ils sont évalués en fin de période à la juste valeur confirmée par le ministre des Finances du Québec et les variations de juste valeur sont reflétées dans l'état consolidé du résultat global. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les IFRS et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Néanmoins, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et de la gestion des flux de trésorerie, ils lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Hiérarchie de la juste valeur des éléments financiers et non financiers

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des éléments financiers et non financiers. Les trois niveaux sont fondés sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation.

Niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits d'accise et de douane afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les terrains détenus à des fins administratives sont présentés à leur coût d'acquisition. Puisque aucune durée d'utilité définie ne peut être établie pour les terrains, ils ne sont pas amortis.

Les bâtisses, les améliorations locatives, le mobilier et équipement et le matériel roulant sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtisses :

Structures et enveloppes des bâtisses	75 ans
Toitures et systèmes électromécaniques	20 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	10 et 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	8 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne et de licences de logiciels acquises, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Les dépenses pour la phase de recherche d'un projet interne sont comptabilisées en charges dans la période où elles sont encourues.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à condition qu'ils remplissent les exigences suivantes :

- l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- la Société a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- la Société a la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et la mettre en service;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l'inscription à l'actif sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Un élément des immobilisations incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Les coûts se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les participations dans les coentreprises sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. En fin d'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé et ont été ajustées au besoin. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leurs profils de risque respectifs déterminés par la direction.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont réparties au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Pour la période courante, une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation, qui est classée destinée à la vente au 29 mars 2014, a procédé à un test de dépréciation qui a résulté en une dévaluation (voir note 11 concernant l'actif non courant détenu en vue de la vente). L'actif non courant détenu en vue de la vente est évalué au moindre de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Actifs loués

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont conservés par le bailleur sont tous considérés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Tous ces frais sont comptabilisés dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration ».

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt, s'il y a lieu, sont capitalisés à l'actif, dans la mesure où ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la production ou à la construction d'actifs qualifiés qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus sous le poste « Charge de financement nette des produits de financement » à l'état consolidé du résultat global.

Taxes et droits gouvernementaux à payer

Les taxes et droits gouvernementaux à payer sont comptabilisés au montant exigé par les lois.

Régimes d'avantages du personnel

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime non capitalisé de congés de maladie cumulés qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Le régime des crédits de congés de maladie cumulés est considéré comme un avantage à long terme plutôt qu'un avantage postérieur à l'emploi. Les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre de crédits de congés de maladie cumulés avec le soutien d'actuaire indépendants en faisant une mise à jour du taux d'actualisation utilisé lors de la dernière évaluation actuarielle complète. Une nouvelle évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans. Si des événements ayant un effet significatif sur l'obligation au titre des crédits de congés de maladie surviennent, la direction procédera à une évaluation actuarielle complète. L'évaluation de l'obligation au titre d'avantage à long terme est fondée sur les taux standards d'inflation et les taux de mortalité. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux taux d'utilisation des congés de maladie et aux futures augmentations de salaire. Les taux d'actualisation sont déterminés à la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations déterminées. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

La Société administre également un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. Le régime est capitalisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2012.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaire indépendants. Une évaluation actuarielle complète est effectuée chaque année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantage postérieur à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles similaires à celles décrites pour le régime de congés de maladie cumulés en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations et le rendement des actifs du régime excluant le revenu d'intérêt, sont comptabilisées immédiatement dans les AÉRG et au cumul des AÉRG sans reclassement au résultat net. Le coût des services courants et passés ainsi que les intérêts nets sur l'actif ou le passif au titre du régime de retraite à prestations définies sont passés en charges dans les postes « Charge de financement nette des produits de financement » et « Frais d'administration ».

Les actifs et les passifs liés aux régimes d'avantages du personnel (crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite supplémentaire pour la haute direction) comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière correspondent à la valeur actuelle de l'OPD, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime à la date de la période de présentation de l'information financière.

Autres

De plus, la Société contribue à plusieurs régimes gouvernementaux pour les employés qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

Les avantages du personnel à court terme, notamment des droits aux vacances, sont des passifs à court terme compris dans « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes opérationnelles futures. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Capitaux propres et dividende

Les capitaux propres comprennent le capital-actions, représentant la valeur nominale des actions émises, les résultats nets non distribués ainsi que les AÉRG de la période et de celles précédentes. Le dividende à payer à l'actionnaire est présenté séparément à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il a été approuvé avant la date de clôture.

4. Modifications des méthodes comptables

Au cours de l'exercice, la Société s'est conformée aux nouvelles normes IFRS publiées et révisées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada devant être obligatoirement appliquées pour un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2013.

I) IFRS 7 Informations à fournir : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Des informations à fournir qualitatives et quantitatives ont été ajoutées à l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les montants nets et bruts des instruments financiers comptabilisés a) qui sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière et b) font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire, même s'ils n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Ces exigences visent à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence, le cas échéant, des accords de compensation sur la situation financière de la Société. Les informations requises doivent être fournies de façon rétrospective. La direction a évalué ses principales ententes et conclu que l'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

II) Normes de consolidation

Un ensemble de nouvelles normes et de normes modifiées est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Des informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-après :

IFRS 10 États financiers consolidés

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, « États financiers consolidés », qui remplace la SIC-12, « Consolidation – Entités *ad hoc* », et l'IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », se rapportant à la préparation et à la présentation des états financiers consolidés. La nouvelle norme reprend les principes existants d'identification du concept de contrôle comme le facteur qui permet de déterminer si une entité doit être incluse dans les états financiers consolidés d'une entité. La norme fournit des directives additionnelles pour aider à la détermination du contrôle lorsque ce dernier est difficile à évaluer. La Société a examiné ses évaluations du contrôle et a conclu que l'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 11 Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, « Partenariats », qui remplace l'IAS 31, « Participation dans des coentreprises », et la SIC-13, « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». L'IFRS 11 porte surtout sur les droits et les obligations inhérents à un partenariat, plutôt que sur la forme légale, comme l'indiquait l'IAS 31. L'IFRS 11 classe les partenariats selon deux types : les coentreprises et les entreprises communes. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net, tandis qu'une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. La norme élimine les choix en matière de présentation de l'information sur les partenariats en exigeant le recours à la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des intérêts dans des coentreprises, et en exigeant que les coparticipants comptabilisent les actifs et les passifs relatifs à leurs intérêts dans les entreprises communes. La direction a procédé à une évaluation de ses partenariats et a conclu que tous répondent à la nouvelle définition de coentreprise. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Modification de l'IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La norme IAS 28 (révisée en 2011) a été modifiée afin d'énoncer les exigences relatives à l'application de la méthode de la mise en équivalence lors de la comptabilisation des participations dans des coentreprises, qui s'ajoutent aux participations dans des entreprises associées.

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». L'IFRS 12 est une nouvelle norme complète sur les exigences en matière d'informations à fournir sur toutes les formes d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées, les entités *ad hoc* et les autres entités hors bilan. La norme exige qu'une entité présente des informations sur la nature et les risques associés à ses intérêts détenus dans d'autres entités et les effets de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'IFRS 12 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Les informations supplémentaires requises par l'IFRS 12 sont présentées à la note 10.

4. Modifications des méthodes comptables (suite)

III) IFRS 13 Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur ». L'IFRS 13 améliore la cohérence et réduit la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur et une source unique qui s'applique à l'ensemble des IFRS pour l'évaluation de la juste valeur et les exigences en matière d'informations à fournir lorsqu'une autre norme IFRS exige ou permet que l'élément soit évalué à la juste valeur. L'IFRS 13 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. La direction a examiné ses méthodologies d'évaluation en vue de se conformer aux nouvelles exigences et a conclu que l'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) Modification de l'IAS 1 Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 1, « Présentation des états financiers ». Le principal changement résultant des modifications apportées à l'IAS 1 est l'exigence de regrouper les éléments dans les AÉRG qui seront ultérieurement reclassés dans l'état du résultat et ceux qui ne le seront pas. Les modifications ont également repris les exigences existantes voulant que les AÉRG et le résultat net soient présentés soit dans un seul état, soit dans deux états consécutifs. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence autre que de classer la réévaluation au titre du régime de retraite à prestations définies dans les AÉRG découlant de l'adoption de l'IAS 19, « Avantages du personnel ».

V) Modification de l'IAS 19 Avantages du personnel

L'IAS 19 révisée modifie la comptabilisation des régimes à prestations définies et des indemnités de cessation d'emploi. La modification la plus significative a trait à la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs du régime. Les modifications exigent la comptabilisation des variations des obligations au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes lorsqu'elles surviennent, ce qui élimine l'approche de la méthode du corridor permise aux termes de la version antérieure de l'IAS 19 et accélère la comptabilisation des coûts des services passés. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés aux AÉRG afin que l'actif net ou le passif net au titre des régimes de prestations définies soit comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière pour refléter la pleine valeur du déficit ou de l'excédent des régimes. En outre, le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime, termes utilisés dans la version précédente de l'IAS 19, sont remplacés par les « intérêts nets » dans l'IAS 19 révisée, qu'on calcule en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies.

Ces modifications ont eu une incidence sur les montants comptabilisés dans le résultat net consolidé et les AÉRG des exercices antérieurs (voir tableaux page suivante pour des précisions). En outre, l'IAS 19 révisée introduit certains changements dans la présentation du coût des prestations définies, notamment des obligations d'information plus étendues.

L'IAS 19 révisée a été appliquée rétroactivement conformément aux dispositions transitoires. Par conséquent, la Société a retraité ses résultats comptabilisés dans la période comparative présentée et a comptabilisé l'incidence cumulative au 1^{er} avril 2012 à titre d'ajustement aux capitaux propres d'ouverture.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

57

Exercice clos le 29 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

4. Modifications des méthodes comptables (suite)

L'incidence de l'application de l'IAS 19 révisée sur l'état consolidé de la situation financière se détaille comme suit :

	Actif net au titre du régime de retraite à prestations définies	Capitaux propres
Solde présenté au 1 ^{er} avril 2012	2 132 \$	44 888 \$
Pertes actuarielles non amorties reconnues	(1 275)	(1 275)
Coût non amorti des services passés reconnus	(58)	(58)
Solde retraité au 1 ^{er} avril 2012	799 \$	43 555 \$

	Actif (passif) net au titre du régime de retraite à prestations définies	Capitaux propres
Solde présenté au 30 mars 2013	1 352 \$	44 888 \$
Incidence de l'application de l'IAS 19 révisée au 1 ^{er} avril 2012	(1 333)	(1 333)
Augmentation du résultat net	311	311
Réévaluation au titre du régime de retraite à prestations définies	(483)	(483)
Solde retraité au 30 mars 2013	(153)\$	43 383 \$

L'incidence de l'application de l'IAS 19 révisée sur les états consolidés du résultat global pour les exercices clos le 29 mars 2014 et le 30 mars 2013 se détaille comme suit :

	2014	2013
Diminution des frais d'administration	434 \$	68 \$
Diminution de la charge de financement nette des produits de financement	270	243
Augmentation du résultat net consolidé pour l'exercice	704	311
Autre élément du résultat global :		
Diminution des réévaluations de l'actif ou passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(1 060)	(483)
Diminution de l'autre élément du résultat global consolidé	(1 060)	(483)
Diminution du résultat global consolidé	(356)\$	(172)\$

L'application de l'IAS 19 révisée n'a eu aucune incidence significative sur le tableau consolidé des flux de trésorerie.

5. Normes, modifications et interprétations futures

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées mais ne s'appliquent pas à la Société ou n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et l'IFRIC 9, « Réexamen de dérivés incorporés ». La norme de remplacement (IFRS 9) est émise en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers et de comptabilité de couverture ont été publiés. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation sont toujours en cours d'élaboration. En novembre 2013, l'IASB a décidé de reporter à une date encore indéterminée la mise en application de l'IFRS 9.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 32 Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014)

Les modifications de l'IAS 32 ajoutent des directives afin de traiter les incohérences liées à l'application des critères de l'IAS 32 en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers en ce qui a trait aux deux points suivants :

- La signification de « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser »;
- Certains systèmes de règlement brut peuvent-ils être considérés comme des équivalents à un règlement sur une base nette?

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées de façon rétroactive. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de ces modifications sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 36 Dépréciation – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014)

Au cours de l'élaboration de l'IFRS 13, l'IASB a décidé de modifier l'IAS 36 afin d'imposer une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés et d'exiger d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés, dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications ont pour but de préciser l'intention originale de l'IASB de restreindre l'étendue de ces obligations d'information à la valeur recouvrable des actifs dépréciés fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Une application anticipée est permise pour les exercices au cours desquels l'entité a déjà appliqué l'IFRS 13. La Société évalue présentement l'incidence de l'application de cette norme.

IFRIC 21 Droits ou taxes (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014)

L'IFRIC 21 fournit une interprétation de l'IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». L'IAS 37 établit des critères aux fins de la comptabilisation d'un passif; l'un d'entre eux est que l'entité doit avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé, « un fait générateur d'obligation ». L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales réglementaires. L'interprétation apporte des indications quant à savoir comment elle doit être appliquée. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

6. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Celles-ci reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations importants sont présentées ci-dessous :

Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

La Société veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Provisions

La classification de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds.

De plus, le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés en tant que provision ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques, le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

Stocks

Le principal élément pour lequel la direction établit des estimations et formule des hypothèses concerne l'évaluation de la provision pour déficiences ou désuétude.

Actif et passif au titre des avantages du personnel

Le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et l'actif ou le passif au titre du régime de retraite à prestations définies sont sujets à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, des taux d'inflation et de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations au titre des prestations définies de la Société.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité. Au 29 mars 2014, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de la Société.

Perte de valeur

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Une perte de valeur égale au montant de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

7. Ventes, coût des produits vendus et bénéfice brut

	2014			2013		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes- épiciers	Total
Ventes	2 621 913 \$	312 998 \$	2 934 911 \$	2 585 184 \$	321 863 \$	2 907 047 \$
Coût des produits vendus	1 222 455	158 002	1 380 457	1 191 528	162 724	1 354 252
Bénéfice brut	1 399 458 \$	154 996 \$	1 554 454 \$	1 393 656 \$	159 139 \$	1 552 795 \$

Les ventes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Les ventes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 242,6 millions de dollars pour l'exercice 2014 (261,1 millions de dollars pour l'exercice 2013).

8. Rémunération du personnel

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2014	2013 (retraité)
Frais de vente et mise en marché et distribution		
Salaires et autres avantages du personnel	240 486 \$	234 939 \$
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	54 450	52 978
	294 936	287 917
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	61 533	58 017
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	12 641	12 451
	74 174	70 468
	369 110 \$	358 385 \$

9. Charge de financement nette des produits de financement

	2014	2013 (retraité)
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	696 \$	509 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	619	663
	1 315	1 172
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	—	1
Intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel	1 016	1 135
	2 331	2 308
Moins produits financiers :		
Produits d'intérêts sur les placements contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice	(17)	(44)
Produits d'intérêts sur l'encaisse	(422)	(425)
	(439)	(469)
	1 892 \$	1 839 \$

10. Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Cette entreprise se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins. Cette entreprise est établie au Québec et sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

Les montants globaux des quotes-parts dans M.-S., S.E.C. sont présentés ci-après :

	Total des actifs	Total des passifs	Produits	Charges
30 mars 2013	325 \$	272 \$	1 253 \$	1 037 \$
29 mars 2014	441 \$	228 \$	1 212 \$	1 050 \$

La Société mère détient, par l'entremise de sa filiale, 50 % des parts dans la société TWIST, S.E.C., une coentreprise évoluant dans le commerce électronique du vin sur le marché américain. Cette entreprise est établie au Québec et sa fin d'exercice est le 31 décembre. Les transactions du 1^{er} janvier au 31 mars ont été considérées. La participation dans cette coentreprise est classée au 29 mars 2014 comme actif non courant détenu en vue de la vente (voir note 11).

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun engagement relativement à ses coentreprises.

11. Actif non courant détenu en vue de la vente

Après un repositionnement stratégique, les objectifs de création d'emploi au Québec et d'augmentation du pouvoir d'achat étant révisés, la Société a décidé d'entreprendre, au cours de l'exercice clos le 29 mars 2014, des démarches pour se départir de sa participation dans la coentreprise TWIST, S.E.C., qu'elle détient via sa filiale.

Par conséquent, la valeur de la participation dans la coentreprise a été évaluée au moindre de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, celle-ci étant nulle au 29 mars 2014. Une perte de valeur de 7,3 millions de dollars, représentant la valeur comptable de la participation au 30 mars 2013, a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global et incluse dans la « Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ». Ce montant n'a pas été reclassé au titre d'actif non courant détenu en vue de la vente dans l'état consolidé de la situation financière relatif aux périodes antérieures. La Société continuera ses démarches afin de monétiser cet actif et prévoit conclure une transaction au cours du premier semestre.

12. Comptes clients et autres débiteurs

	2014	2013
Grossistes-épiciers	21 234 \$	18 816 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	36 083	42 378
Provision pour perte de crédit	(3 521)	(620)
	53 796 \$	60 574 \$

13. Stocks

	2014	2013
Boissons alcooliques ⁽¹⁾	358 085 \$	341 567 \$
Fournitures diverses	3 158	3 092
	361 243 \$	344 659 \$

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé en charge correspond au coût des produits vendus.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

14. Dépôts et charges payées d'avance

Les dépôts divers et charges payées d'avance sont constitués de paiements de taxes foncières et d'assurances alors que les dépôts produits vinicoles représentent des sommes versées à des fournisseurs relativement à l'achat de produits qui seront livrés ultérieurement.

	2014	2013
Dépôts divers et charges payées d'avance	1 640 \$	2 373 \$
Dépôts produits vinicoles	16 868	32 034
	18 508 \$	34 407 \$

15. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Total ⁽¹⁾
Coût						
Solde au 31 mars 2012	28 862 \$	132 347 \$	56 325 \$	146 393 \$	18 139 \$	382 066 \$
Acquisitions	—	10 435	4 855	8 722	3 075	27 087
Sorties	(330)	(748)	(968)	(15 243)	(1 167)	(18 456)
Transferts	—	162	(18)	(134)	—	10
Solde au 30 mars 2013	28 532	142 196	60 194	139 738	20 047	390 707
Acquisitions	—	6 333	2 530	6 789	2 142	17 794
Sorties	—	—	(3 079)	(6 050)	(707)	(9 836)
Transferts	—	19	(719)	694	—	(6)
Solde au 29 mars 2014	28 532 \$	148 548 \$	58 926 \$	141 171 \$	21 482 \$	398 659 \$
Amortissements cumulés						
Solde au 31 mars 2012	— \$	15 121 \$	36 230 \$	96 366 \$	12 848 \$	160 565 \$
Amortissements	—	8 260	3 665	10 666	1 249	23 840
Sorties	—	(120)	(942)	(15 094)	(1 167)	(17 323)
Solde au 30 mars 2013	—	23 261	38 953	91 938	12 930	167 082
Amortissements	—	8 753	3 447	10 610	1 308	24 118
Sorties	—	1	(3 041)	(5 881)	(707)	(9 628)
Solde au 29 mars 2014	— \$	32 015 \$	39 359 \$	96 667 \$	13 531 \$	181 572 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 30 mars 2013	28 532 \$	118 935 \$	21 241 \$	47 800 \$	7 117 \$	223 625 \$
Solde au 29 mars 2014	28 532 \$	116 533 \$	19 567 \$	44 504 \$	7 951 \$	217 087 \$

(1) Des projets en cours, d'une valeur capitalisée de 6,7 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 29 mars 2014 (12,9 millions de dollars au 30 mars 2013) et ne sont pas amortis. Ces projets sont principalement constitués de travaux de réaménagement des infrastructures physiques et d'installation d'équipement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

64

Exercice clos le 29 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

15. Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2014	2013
Frais de vente et mise en marché et distribution	19 021 \$	19 217 \$
Frais d'administration	5 097	4 623
	24 118 \$	23 840 \$

16. Immobilisations incorporelles

	Logiciels et licences acquis	Logiciels développés à l'interne	Total ⁽¹⁾
Coût			
Solde au 31 mars 2012	14 211 \$	135 542 \$	149 753 \$
Acquisitions	259	14 128	14 387
Sorties	(878)	(4 562)	(5 440)
Transferts	974	(984)	(10)
Solde au 30 mars 2013	14 566	144 124	158 690
Acquisitions	4 057	11 680	15 737
Sorties	(342)	(245)	(587)
Transferts	1 001	(995)	6
Solde au 29 mars 2014	19 282 \$	154 564 \$	173 846 \$
Amortissements cumulés			
Solde au 31 mars 2012	9 166 \$	111 215 \$	120 381 \$
Amortissements	1 685	5 889	7 574
Sorties	(873)	(4 562)	(5 435)
Solde au 30 mars 2013	9 978	112 542	122 520
Amortissements	1 524	7 714	9 238
Sorties	(342)	(245)	(587)
Solde au 29 mars 2014	11 160 \$	120 011 \$	131 171 \$
Valeur comptable nette			
Solde au 30 mars 2013	4 588 \$	31 582 \$	36 170 \$
Solde au 29 mars 2014	8 122 \$	34 553 \$	42 675 \$

(1) Des projets en cours, d'une valeur capitalisée de 5,0 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 29 mars 2014 (7,5 millions de dollars au 30 mars 2013) et ne sont pas amortis. Ces projets sont constitués principalement des coûts de développement de logiciels à l'interne.

16. Immobilisations incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2014	2013
Frais de vente et mise en marché et distribution	1 507 \$	1 218 \$
Frais d'administration	7 731	6 356
	9 238 \$	7 574 \$

17. Emprunts

	2014	2013
Emprunts	104 980 \$	90 485 \$

Au 29 mars 2014, le solde est composé de 3 emprunts, dont 2 ont été contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux variant de 1,01 % à 1,02 % et viennent à échéance à 7 jours (4 emprunts au 30 mars 2013, au taux de 1,03 %, venant à échéance à 7 jours ou moins).

La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire de 300,0 millions de dollars autorisée et entièrement disponible aux 29 mars 2014 et 30 mars 2013. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances portant intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

18. Comptes fournisseurs et autres charges à payer

	2014	2013
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	176 821 \$	162 675 \$
Rémunération et avantages du personnel à payer	62 575	72 983
	239 396 \$	235 658 \$

19. Provisions et passifs éventuels

Provisions

Toutes les provisions sont considérées à court terme. Les valeurs comptables des provisions se détaillent comme suit :

	Litiges	Programmes municipaux de collecte sélective	Total
Valeur comptable au 31 mars 2012	12 629 \$	13 243 \$	25 872 \$
Augmentation des provisions	1 337	5 302	6 639
Montants repris	(10 451)	—	(10 451)
Montants utilisés	(494)	(13 726)	(14 220)
Valeur comptable au 30 mars 2013	3 021	4 819	7 840
Augmentation des provisions	3 895	9 103	12 998
Montants repris	(30)	—	(30)
Montants utilisés	(2 213)	(1 150)	(3 363)
Valeur comptable au 29 mars 2014	4 673 \$	12 772 \$	17 445 \$

La provision pour litiges, imputée dans les « Frais d'administration », est reliée à l'application de la Loi sur l'équité salariale et à son maintien, ainsi qu'à un montant découlant de l'impact potentiel de divergences entre la Société et ses employés quant à l'interprétation de certaines conditions de travail. Des sommes liées à certains litiges seront versées au cours de l'exercice financier 2014-2015.

La provision pour contribution aux programmes municipaux de collecte sélective, incluse dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution », est composée principalement des coûts nets estimés des programmes municipaux de collecte sélective à être assumés par la Société, en tenant compte des rapports de bouteilles vendues, jumelés à une estimation des taux applicables aux contenants de la Société.

Risques environnementaux

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard à l'exception de la provision pour les programmes municipaux de collecte sélective mentionnée ci-haut.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,3 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, leur dénouement n'aura aucun effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

20.

Actif et passif au titre des avantages du personnel

La charge à l'égard des régimes généraux et obligatoires totalise 21,0 millions de dollars (17,5 millions de dollars en 2013) et est prise en compte dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration » à l'état consolidé du résultat global.

Afin de déterminer l'obligation au titre des prestations définies, à la date de clôture, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	3,75 %	3,25 %	4,50 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie selon le groupe d'employés	de 50 % à 75 %	de 50 % à 70 %	—	—
Espérance de vie moyenne :				
Homme, âgé de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			89,4	84,8
Femme, âgée de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			90,3	87,1
Homme, âgé de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			88,9	84,4
Femme, âgée de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			90,1	86,5

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme obligation au titre des prestations définies de la Société de la période de présentation de l'information financière et elles devraient être considérées comme la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation et des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'obligation au titre des prestations définies de la Société.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le plus susceptible d'avoir un impact important sur l'état de la situation financière et le résultat global.

Crédits de congés de maladie cumulés

Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie est établi en fonction du taux de rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent à l'échelonnement et au versement des prestations prévues au régime. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'obligation.

Régime de retraite supplémentaire de la haute direction

La valeur actualisée de l'OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée de l'OPD. Une diminution du rendement du marché d'obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter l'OPD, bien que, selon les attentes, cette augmentation sera partiellement contrebalancée par une augmentation de la juste valeur des actifs du régime.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

68

Exercice clos le 29 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

20. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

Achat de rente

Le régime a procédé à l'achat d'une rente au cours de l'exercice se terminant le 29 mars 2014, entraînant ainsi une liquidation. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies qui fut réglée au moyen d'achats de rente prescrite s'élevait à 1,3 million de dollars et le paiement effectué par la convention de retraite fut de 1,8 million de dollars. La perte résultant de la liquidation s'établit donc à 0,5 million de dollars et a été reconnue immédiatement dans la charge.

Les actifs et les obligations au titre des prestations définies de la Société peuvent être rapprochés des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la façon suivante :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2014	2013	2014	2013 (retraité)
Rapprochement des obligations au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies au début	31 924 \$	29 391 \$	9 194 \$	8 029 \$
Coût de l'employeur pour le service courant	3 066	2 708	517	521
Montants payés au titre d'une liquidation	—	—	(1 816)	—
Prestations versées	(2 434)	(2 974)	(79)	(66)
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	1 098	1 148	351	362
Perte sur liquidation	—	—	518	—
Pertes actuarielles – expérience du régime	158	—	362	3
Pertes (gains) actuarielles – hypothèses financières	(2 072)	1 651	(781)	345
Pertes (gains) actuarielles – hypothèses démographiques	(432)	—	852	—
Obligations au titre des prestations définies à la fin	31 308 \$	31 924 \$	9 118 \$	9 194 \$

Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime

Actifs du régime au début	9 041 \$	8 828 \$
Cotisations de l'employeur	—	64
Capitalisation de l'obligation	2 679	—
Montants payés au titre d'une liquidation	(1 816)	—
Prestations versées	(14)	(65)
Frais administratifs	(33)	(26)
Intérêts sur les actifs du régime	433	375
Rendement sur les actifs du régime en excédent des montants reconnus dans les intérêts nets	(627)	(135)
Actifs du régime à la fin	9 663 \$	9 041 \$

Les actifs du régime supplémentaire

de la haute direction se détaillent comme suit :

Titres à revenu fixe	4 192 \$	4 909 \$
Impôt remboursable	5 471	4 132
	9 663 \$	9 041 \$

Rapprochement de l'actif (passif) au titre des prestations définies

Obligations au titre des prestations définies	(9 118)\$	(9 194)\$
Juste valeur des actifs du régime	9 663	9 041
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin	545 \$	(153)\$

20. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2014	2013 (retraité)
Charges comptabilisées en résultat net		
Coût de l'employeur pour le service courant	517 \$	520 \$
Perte résultant d'une liquidation	518	—
Frais administratifs payés	33	26
Intérêts nets	(82)	(13)
Charges comptabilisées en résultat net	986 \$	533 \$

Les montants comptabilisés aux AÉRG au titre de l'OPD se détaillent comme suit :

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2014	2013 (retraité)
Charges comptabilisées aux AÉRG		
Pertes actuarielles nettes sur l'obligation au titre de l'OPD	433 \$	348 \$
Rendement des actifs (excluant les montants compris dans les intérêts nets)	627	135
Charges comptabilisées aux AÉRG	1 060 \$	483 \$

Les charges comptabilisées aux AÉRG sont comprises dans les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net.

La meilleure estimation des cotisations que la Société juge devoir verser au régime de retraite supplémentaire de la haute direction pendant la période annuelle qui commence après l'actuelle période de présentation de l'information financière est de 1,0 million de dollars.

La durée moyenne pondérée de l'OPD au 29 mars 2014 est de 16,1 années (15,4 années en 2013).

L'hypothèse actuarielle importante pour la détermination de l'obligation au titre du régime de congés de maladie cumulés et de l'OPD est le taux d'actualisation. Le calcul de l'obligation de chacun des régimes respectifs est sensible à cette hypothèse. Le tableau suivant résume l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % du taux d'actualisation sur l'obligation.

Modification de l'hypothèse actuarielle importante – Taux d'actualisation	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des congés de maladie	(2 954)\$	3 542 \$
Augmentation (diminution) de l'OPD	(1 311)\$	1 662 \$

La valeur actuelle des OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que pour le calcul des OPD comptabilisées dans l'état de la situation financière. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle des OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

21. Capitaux propres

Capital-actions

La Société mère est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société mère se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui sont émises et payées.

Résultats non distribués

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Le ministre déclare annuellement le montant égal au résultat net établi conformément aux IFRS, jusqu'à concurrence du montant maximal qui n'entame pas le capital de la Société. Il détermine également les modalités de paiement. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice pour lequel il a été déclaré.

22. Gestion du capital

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du résultat net, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de chaque période de présentation de l'information financière.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2014	2013 (retraité)
Capitaux propres	42 323 \$	43 383 \$
Dividende à payer	186 042	241 446
Emprunts	104 980	90 485
	333 345 \$	375 314 \$

23. Engagements et charges locatives

En vertu de contrats de location simple, la Société s'est engagée à payer un montant total de 380,2 millions de dollars pour la location de succursales. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

Un an au plus	53 942 \$
Plus de un an mais à cinq ans au plus	174 441 \$
Plus de cinq ans	151 839 \$

Généralement, les contrats de location simple prévoient une clause permettant à la Société de renouveler l'entente pour une période de temps additionnelle aux mêmes clauses et conditions, sauf le loyer, sujet à négociation. La Société peut se prévaloir de cette option de renouvellement dans les délais stipulés avant la date d'expiration de l'entente. Les charges locatives de succursales incluses dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution » totalisent 52,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 29 mars 2014 (49,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 mars 2013).

24. Informations sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

	2014	2013
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	6 778 \$	(10 980)\$
Stocks	(16 584)	(42 309)
Dépôts et charges payées d'avance	15 899	22 317
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	2 158	4 210
Taxes et droits gouvernementaux à payer	3 533	52 389
Provisions	9 635	(7 581)
	21 419 \$	18 046 \$
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	4 095 \$	2 515 \$

25. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients et autres débiteurs, les dépôts, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer.

La juste valeur du contrat de change à terme détenu au 29 mars 2014 s'élève à 0,13 million de dollars (0,08 million de dollars en 2013) et est incluse dans les « Comptes fournisseurs et autres charges à payer », données de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

26.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les placements à court terme ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit bancaire, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable. Pour l'exercice clos le 29 mars 2014, le solde moyen de ces passifs financiers correspond à un emprunt moyen net de 114,0 millions de dollars (74,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 30 mars 2013). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 1,0 % à 3,0 % en 2014 et 2013 et ont comporté des échéances variant de 1 à 10 jours en 2014 (1 à 8 jours en 2013).

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variable n'aurait pas eu un impact important sur les résultats consolidés et les capitaux propres de la Société.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change de la Société provient principalement d'achats faits en euros et en dollars américains. Le risque de change est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Afin de limiter les impacts sur le résultat net dus à la variation du dollar canadien par rapport à l'euro, la Société a recours à des contrats de change à terme. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation.

Au 29 mars 2014, les comptes fournisseurs libellés en devises étrangères totalisent 16,5 millions de dollars (9,7 millions d'euros et 1,8 million de dollars américains). Au 30 mars 2013, ils étaient de 12,1 millions de dollars (8,1 millions d'euros et 1,4 million de dollars américains).

Au cours de l'exercice, les achats de devises en dollars canadiens s'établissent comme suit :

Devises	2014	2013
Euro	254 245 \$	259 158 \$
Dollar américain	32 609	30 965
Autres devises	2 707	4 188
	289 561 \$	294 311 \$

Exercice clos le 29 mars 2014
(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

26. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros, à des taux de change déterminés à l'avance.

Bien que l'exposition au cours de change varie durant l'exercice en fonction du volume des opérations réalisées à l'étranger, la Société évalue qu'une variation de 1 % dans le taux de change n'aurait pas eu un impact important sur les résultats consolidés et les capitaux propres.

Au 29 mars 2014, la Société a conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros débutant le 31 mars 2014. Le montant du contrat se chiffre à 8,7 millions de dollars (5,6 millions d'euros) et le cours à terme est de 1,5455. Au 30 mars 2013, elle avait conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros qui débutait le 2 avril 2013. Le montant du contrat se chiffrait à 7,9 millions de dollars (6,0 millions d'euros) et le cours à terme était de 1,3172.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes de crédit ou de valeur, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients et autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Certains comptes clients et autres débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture. Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et autres débiteurs en souffrance et la provision pour perte de crédit afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers des clients.

	2014	2013
En souffrance :		
30 jours et moins	8 598 \$	12 272 \$
Plus de 30 jours	4 426	6 901
	13 024	19 173
Non en souffrance	44 293	42 021
	57 317	61 194
Provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance	(3 521)	(620)
	53 796 \$	60 574 \$

La perte de crédit sur comptes clients et autres débiteurs est présentée dans les « Frais d'administration ».

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

74

Exercice clos le 29 mars 2014

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

26. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

L'évolution de la provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance se détaille comme suit :

	2014	2013
Solde au début	620 \$	706 \$
Reprise de provision	(283)	(254)
Radiation de créances	50	(183)
Perte de valeur comptabilisée	3 134	351
Solde à la fin	3 521 \$	620 \$

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de ses liquidités auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) et le dividende à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, par son niveau d'encaisse, par son niveau de comptes clients récupérables, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer à brève échéance les passifs financiers.

Les échéances des passifs financiers non dérivés se détaillent comme suit :

	2014		2013	
	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois
Emprunts	104 980 \$	– \$	90 485 \$	– \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	158 568	18 253	134 187	28 488
Dividende à payer	186 042	–	241 446	–
	449 590 \$	18 253 \$	466 118 \$	28 488 \$

27. Opérations entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent ses coentreprises et les principaux dirigeants de la Société.

Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers consolidés annuels.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les vice-présidents qui composent le comité de direction.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2014	2013
Salaires et avantages à court terme	3 557 \$	3 534 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	301	—
Avantages postérieurs à l'emploi	555	852
	4 413 \$	4 386 \$

Coentreprise

Les détails des transactions et soldes entre la Société et sa coentreprise, Société d'investissement M.-S., S.E.C., sont présentés ci-dessous :

	2014	2013
Transactions		
Achats de produits et services, autres charges et avances	2 352 \$	2 264 \$
Distribution de capital	— \$	400 \$
Soldes des comptes		
Comptes clients et autres débiteurs	— \$	51 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	17 \$	30 \$

28. Reclassement

Au cours du présent exercice, la Société a revu la répartition de certaines charges salariales entre ses différentes fonctions. Ce reclassement a eu pour effet d'augmenter de 1,6 million de dollars (2,4 millions de dollars pour 2013) les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et de réduire d'autant les « Frais d'administration ».

	2014				
	Exercice 52	T4 12	T3 16	T2 12	T1 12
Nombre de semaines					

RÉSULTATS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	2 934,9	566,2	1 048,9	664,5	655,3
Bénéfice brut	1 554,5	303,6	549,8	353,8	347,3
Charges nettes ⁽²⁾	551,5	140,8	169,2	115,5	126,0
Résultat net	1 003,0	162,8	380,6	238,3	221,3
Résultat global	1 002,0	161,8	380,6	238,3	221,3
Dividende versé	1 058,4	324,9	265,0	201,5	267,0

VENTES PAR RÉSEAUX

(en millions de dollars canadiens)

Succursales et centres spécialisés	2 621,9	499,7	941,7	600,8	579,7
Grossistes-épiciers	313,0	66,5	107,2	63,7	75,6
Total	2 934,9	566,2	1 048,9	664,5	655,3

**VENTES EN VOLUME
PAR RÉSEAUX**

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	150,4	28,5	51,3	36,4	34,2
Grossistes-épiciers	39,0	8,4	13,1	7,9	9,6
Total	189,4	36,9	64,4	44,3	43,8

**VENTES EN VOLUME PAR
CATÉGORIES DE PRODUITS**

(en millions de litres)

Vins	156,5	31,4	53,7	35,6	35,8
Spiritueux	21,8	4,0	8,0	5,0	4,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,1	1,5	2,7	3,7	3,2
Total	189,4	36,9	64,4	44,3	43,8

(1) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(2) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

INFORMATION TRIMESTRIELLE

77

Exercices clos les 29 mars 2014 et 30 mars 2013
(chiffres non audités)

	2013 ⁽¹⁾				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12

RÉSULTATS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens)

Ventes	2 907,0	566,4	1 034,6	652,5	653,5
Bénéfice brut	1 552,8	304,5	548,5	351,0	348,8
Charges nettes ⁽²⁾	522,0	128,7	159,9	115,5	117,9
Résultat net	1 030,8	175,8	388,6	235,5	230,9
Résultat global	1 030,3	175,3	388,6	235,5	230,9
Dividende versé	1 047,7	316,0	253,0	169,0	309,7

VENTES PAR RÉSEAUX

(en millions de dollars canadiens)

Succursales et centres spécialisés	2 585,2	505,3	922,6	582,3	575,0
Grossistes-épiciers	321,8	61,1	112,0	70,2	78,5
Total	2 907,0	566,4	1 034,6	652,5	653,5

VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX

(en millions de litres)

Succursales et centres spécialisés	150,8	29,3	50,8	35,9	34,8
Grossistes-épiciers	40,4	8,0	13,9	8,7	9,8
Total	191,2	37,3	64,7	44,6	44,6

VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS

(en millions de litres)

Vins	157,3	31,5	53,9	35,7	36,2
Spiritueux	22,0	4,2	8,0	5,0	4,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,9	1,6	2,8	3,9	3,6
Total	191,2	37,3	64,7	44,6	44,6

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

	2014 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾⁽²⁾	2012 ⁽¹⁾⁽³⁾
RÉSULTATS FINANCIERS			
(en millions de dollars canadiens)			
Ventes ⁽⁵⁾	2 934,9	2 907,0	2 837,1
Bénéfice brut ⁽⁵⁾	1 554,5	1 552,8	1 509,3
Charges nettes ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	551,5	522,0	509,6
Résultat net	1 003,0	1 030,8	999,7
Résultat global	1 002,0	1 030,3	999,7
SITUATION FINANCIÈRE			
(en millions de dollars canadiens)			
Actif total	733,8	759,6	700,4
Immobilisations corporelles et incorporelles	259,8	259,8	250,9
Fonds de roulement net	(186,9)	(191,6)	(186,7)
Passif à long terme	31,3	32,1	29,4
Capitaux propres	42,3	43,4	44,9
FLUX DE TRÉSORERIE			
(en millions de dollars canadiens)			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 062,6	1 075,7	947,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	32,0	41,1	35,3
Dividende versé	1 058,4	1 047,7	962,7

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2014, les frais directs de livraison s'élevaient à 15,9 millions de dollars comparativement à 16,0 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(3) Exercice financier de 53 semaines

(4) Exercice perturbé par un conflit de travail

(5) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2014, ces prélèvements s'élevaient à 12,2 millions de dollars comparativement à 8,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(6) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices de 2011 à 2014 inclusivement sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

79

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽³⁾	2006	2005 ⁽⁴⁾
2 657,8	2 549,1	2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4	1 810,6
1 417,1	1 350,9	1 282,6	1 245,5	1 187,0	1 120,0	1 000,8
506,6	483,7	475,9	484,6	479,0	463,1	455,0
910,5	867,2	806,7	760,9	708,0	656,9	545,8
910,5	867,2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
651,1	627,8	590,3	592,5	573,0	658,8	682,8
247,4	225,8	209,6	214,4	240,2	272,4	295,4
(179,3)	(157,7)	(140,5)	(146,2)	(171,6)	(203,6)	(227,5)
32,4	23,2	24,3	25,1	24,4	46,4	47,5
44,9	44,8	44,8	43,1	44,2	35,6	35,6
959,6	915,0	834,6	816,5	769,0	679,5	727,5
43,1	43,3	26,6	21,1	19,0	24,9	32,2
926,2	817,0	802,0	742,0	674,0	598,0	558,0

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

80

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

	2014	2013	2012 ⁽¹⁾
VENTES PAR RÉSEAUX⁽³⁾			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Succursales et centres spécialisés	2 621,9 150,4 L	2 585,2 150,8	2 524,4 149,1
Grossistes-épiciers	313,0 39,0 L	321,8 40,4	312,7 39,8
Total	2 934,9 189,4 L	2 907,0 191,2	2 837,1 188,9
VENTES PAR CATÉGORIES DE PRODUITS⁽³⁾			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Vins	2 213,6 156,5 L	2 183,1 157,3	2 124,7 155,2
Spiritueux	639,0 21,8 L	633,8 22,0	621,8 21,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	82,3 11,1 L	90,1 11,9	90,6 11,9
Total	2 934,9 189,4 L	2 907,0 191,2	2 837,1 188,9

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) Exercice perturbé par un conflit de travail

(3) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2014, ces prélèvements s'élevaient à 12,2 millions de dollars comparativement à 8,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les informations financières présentées pour les exercices de 2011 à 2014 inclusivement sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

81

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2011	2010	2009	2008	2007 ⁽¹⁾	2006	2005 ⁽²⁾
2 362,5	2 260,1	2 146,5	2 034,8	1 918,5	1 758,0	1 510,2
142,8	137,4	132,1	127,9	123,6	114,9	101,2
295,3	289,0	278,0	265,5	261,5	261,4	300,4
37,7	36,6	36,0	34,6	32,8	31,9	34,9
2 657,8	2 549,1	2 424,5	2 300,2	2 180,0	2 019,4	1 810,6
180,5	174,0	168,1	162,5	156,4	146,8	136,1
1 987,0	1 905,5	1 804,9	1 705,2	1 606,4	1 474,6	1 315,8
148,3	142,3	137,0	131,9	126,0	116,7	107,6
581,8	552,9	530,9	515,0	493,8	461,3	406,2
20,8	20,3	19,6	19,4	19,0	18,2	16,1
89,0	90,7	88,7	80,1	79,8	83,5	88,6
11,4	11,4	11,5	11,2	11,4	11,9	12,4
2 657,8	2 549,1	2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4	1 810,6
180,5	174,0	168,1	162,5	156,4	146,8	136,1

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

	2014 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾⁽²⁾	2012 ⁽¹⁾⁽³⁾
CHARGES NETTES⁽⁵⁾⁽⁶⁾			
(en millions de dollars canadiens)			
Rémunération du personnel	369,1	358,4	344,3
Frais d'occupation d'immeuble ⁽⁷⁾	93,6	89,9	89,0
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures ⁽⁷⁾	42,5	40,6	39,6
Frais de livraison et communication	7,5	7,4	8,3
Autres charges	38,8	25,7	28,4
Total	551,5	522,0	509,6
RATIOS D'EXPLOITATION			
(en pourcentages des ventes)			
Bénéfice brut ⁽⁵⁾	53,0 %	53,4 %	53,2 %
Résultat net	34,2 %	35,4 %	35,2 %
Charges nettes ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	18,8 %	18,0 %	18,0 %
AUTRES RENSEIGNEMENTS			
(à la fin de l'exercice)			
Nombre d'employés ⁽⁸⁾	5 526	5 584	5 489
Nombre de succursales	401	405	408
Nombre d'agences	437	396	398
Nombre de produits commercialisés	10 660	10 467	10 088
SUPERFICIE DES LOCAUX			
(en milliers de pieds carrés)			
Succursales	1 912,7	1 915,1	1 880,6
Centres de distribution et entrepôts	1 467,1	1 462,6	1 461,7

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2014, les frais directs de livraison s'élevaient à 15,9 millions de dollars comparativement à 16,0 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(2) Les résultats de l'exercice 2013 ont été retraités afin d'appliquer rétroactivement les changements de la norme IAS 19 traitant des avantages du personnel conformément aux dispositions transitoires. Ces changements ont eu un impact de près de 0,4 million de dollars sur le résultat net et de plus de 0,1 million de dollars sur le résultat global consolidé de l'exercice 2013.

(3) Exercice financier de 53 semaines

(4) Exercice perturbé par un conflit de travail

(5) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2014, ces prélèvements s'élevaient à 12,2 millions de dollars comparativement à 8,5 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(6) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquels sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

(7) Incluant les charges d'amortissements

(8) Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence de personne/année en temps complet.

Les informations financières présentées pour les exercices de 2011 à 2014 inclusivement sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

83

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non audités)

2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008	2007 ⁽³⁾	2006	2005 ⁽⁴⁾
341,9	332,5	319,2	316,9	308,4	280,0	254,3
83,4	79,6	76,9	73,6	72,5	71,2	66,6
41,1	37,1	43,9	59,8	57,8	57,9	60,8
8,8	8,3	8,8	11,4	12,2	13,3	12,3
31,4	26,2	27,1	22,9	28,1	40,7	61,0
506,6	483,7	475,9	484,6	479,0	463,1	455,0
53,3 %	53,0 %	52,9 %	54,1 %	54,4 %	55,5 %	55,3 %
34,3 %	34,0 %	33,3 %	33,1 %	32,5 %	32,5 %	30,1 %
19,0 %	19,0 %	19,6 %	21,0 %	21,9 %	23,0 %	25,2 %
5 369	5 265	5 260	5 337	5 264	5 235	4 494
414	416	414	414	414	408	403
396	395	398	397	395	400	403
9 580	8 833	8 611	8 231	7 532	7 243	7 633
1 827,2	1 822,1	1 759,0	1 703,8	1 687,1	1 660,9	1 633,1
1 458,7	1 349,7	1 215,4	1 215,4	1 166,9	1 166,9	1 152,6



Gouvernance

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec s'assure que les affaires de la Société soient administrées conformément aux lois et règlements qui la gouvernent. Le conseil adopte et approuve les principales orientations et politiques de la Société. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le conseil était composé du président et chef de la direction de la Société et de 12 membres indépendants. En cours d'exercice, M. Douglas M. Deruchie a démissionné et M. Norman Hébert jr. a terminé son mandat à titre de président du conseil. Le Conseil des ministres a donc procédé à la nomination de M. Sylvain Simard au poste de président du conseil d'administration et de M. Thierry Dorval au sein du conseil d'administration de la Société. Ainsi, au 29 mars 2014, le conseil d'administration de la Société était constitué de sept femmes et de six hommes, ce qui correspond à l'objectif de parité hommes-femmes fixé par le gouvernement.

Les membres du conseil d'administration possèdent des profils professionnels diversifiés et mettent leurs connaissances et leurs compétences au profit des quatre comités du conseil d'administration, soit le comité de gouvernance, d'éthique et de communications, le comité d'audit, le comité des ressources humaines et le comité des pratiques commerciales.

Le conseil d'administration a tenu 10 séances au cours de l'exercice financier 2013-2014, dont 3 hors calendrier. Une session à huis clos a eu lieu à la fin de chacune de ses séances. Le conseil a reçu, après chacune des séances des comités, un rapport verbal ainsi que les procès-verbaux faisant état des dossiers qui avaient été à l'étude au cours de ces séances, de sorte qu'il a rempli toutes les fonctions habituelles relatives à la conduite des affaires de la Société énoncées à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Notamment, le conseil d'administration a participé et procédé au processus de recrutement et de sélection du président et chef de la direction. En effet, le mandat de M. Philippe Duval à titre de président et chef de la direction se terminant le 31 décembre 2013, le conseil a recommandé au gouvernement du Québec la candidature de M. Alain Brunet, qui a été nommé le 20 novembre 2013 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2014.

À chaque réunion du conseil, la direction a présenté un suivi des affaires de la Société et dressé un bilan des divers projets en cours, de même que de l'évolution du tableau de bord du Plan stratégique.

De plus, le conseil a adopté la refonte de plusieurs politiques administratives. Il a procédé au suivi des initiatives du Plan stratégique 2013-2015. Il a également procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction et, en fonction des paramètres établis par le gouvernement, a approuvé sa rémunération ainsi que celle des vice-présidents. De plus, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil a adopté les paramètres de rémunération applicables au personnel cadre et non syndiqué de la Société ainsi que la refonte des politiques de ressources humaines existantes. Le conseil a également examiné et approuvé les profils de compétences et d'expertise des administrateurs et procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses réalisations. De plus, il a procédé à la refonte du mandat du comité de gouvernance et d'éthique afin d'y ajouter des responsabilités relativement aux communications et a modifié la composition de ses comités le 30 janvier 2014.

Enfin, au cours de ses séances, le conseil a assuré le suivi des mesures adoptées par la Société à la suite de l'adoption de la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. Il a examiné et approuvé le budget de la Société. Sur la recommandation du comité d'audit, il a approuvé le plan de coaudit ainsi que les honoraires des auditeurs externes. Il a également approuvé les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 mars 2013* ainsi que le rapport annuel, en plus d'assurer le suivi des rapports financiers intermédiaires.

D'autre part, tel que stipulé dans ladite Loi, le conseil a adopté des modalités et des mesures de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité de la Société.

* Les états financiers consolidés et le rapport annuel pour l'exercice clos le 29 mars 2014 ont été approuvés par le conseil d'administration au cours de sa séance du 5 juin 2014.

En effet, la SAQ était tenue de réaliser un effort de 50 millions de dollars au cours de l'exercice 2013-2014. Les mesures adoptées ont permis d'atteindre l'objectif grâce à des gains de productivité de 36,4 millions de dollars dans les secteurs des Ventes et de la Logistique et distribution et à des réductions de diverses dépenses de 22,6 millions de dollars. Conformément à la Loi, la Société a également revu à la baisse de 10 points de pourcentage le boni cible établi en fonction du salaire de base des hauts dirigeants et de 30 % les bonis cibles du personnel d'encadrement. Cette réduction représente une diminution de plus de 0,8 million de dollars de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel de direction et du personnel d'encadrement. De plus, la majoration des échelles de traitement du personnel de direction et du personnel d'encadrement a été limitée à 2 %.

En ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement de nature administrative, les efforts soutenus de la Société ont permis de surpasser la cible de 10 % au terme de l'exercice 2013-2014 et d'atteindre 17,1 %. Quant aux dépenses de publicité, de formation et de déplacement qui ne sont pas encourues dans le cadre de sa mission commerciale, la SAQ a réduit ses coûts conformément aux cibles établies. En effet, une réduction de 33,1 % a été réalisée.

Comités du conseil

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications voit principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance de la Société. Il s'assure que la Société maintient les plus hautes normes à cet égard. Il élabore et propose au conseil d'administration un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société ainsi que des profils de compétences et d'expertise pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de communications est composé de huit membres indépendants. M^{me} Louise Ménard a agi à titre de présidente de ce comité jusqu'au 30 janvier 2014, date de nomination de M. Sylvain Lafrance. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité s'est réuni à quatre occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et recommandé au conseil d'administration :

- le renouvellement du mandat de l'ombudsman;
- la révision de la composition des comités;
- la révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec; et
- la refonte du mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de communications.

De plus, le comité de gouvernance, d'éthique et de communications a :

- assuré le suivi du programme d'éthique de vente en succursale;
- reçu et effectué le suivi des recommandations de l'ombudsman;
- assuré le suivi des initiatives du Plan de développement durable, notamment celles portant sur la valorisation du verre;
- approuvé le programme de formation continue des administrateurs 2013-2014 et organisé la tenue d'ateliers permettant aux administrateurs d'échanger sur des sujets présentant un intérêt dans le cadre de l'accomplissement de leur rôle;
- procédé à la révision du profil de compétences et d'expertise des membres du conseil d'administration;
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat;
- procédé à l'étude du positionnement des alcools du terroir québécois; et
- examiné les dossiers portant sur les communications d'entreprise et la responsabilité sociétale.

Le comité a également établi et proposé aux administrateurs des critères en vue de procéder à l'évaluation annuelle du président du conseil, ainsi que du fonctionnement du conseil et de ses comités. Pour ce faire, les administrateurs ont rempli un questionnaire portant sur la composition du conseil et des comités, l'organisation et l'efficacité des séances ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les membres du comité de gouvernance, d'éthique et de communications ont procédé à l'analyse des résultats de l'évaluation du conseil et de ses comités, lesquels ont été transmis au conseil d'administration, qui en a pris acte.

Enfin, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Le comité d'audit

Le comité d'audit voit principalement à l'intégrité de l'information financière et s'assure que les mécanismes de contrôle interne de la Société sont adéquats et efficaces. Il est composé de six administrateurs indépendants dont l'un est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le comité d'audit a été présidé par M. Douglas M. Deruchie jusqu'à sa démission, le 10 avril 2013. M^{me} Johanne Brunet a été nommée à titre de présidente du comité d'audit par le conseil d'administration à la séance du 29 mai 2013.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité d'audit s'est réuni à quatre occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 mars 2013 après les avoir examinés avec les coauditeurs et s'être assuré qu'ils reflétaient fidèlement la situation financière de la Société;
- l'approbation du calendrier et du plan de mission d'audit pour l'exercice financier se terminant le 29 mars 2014;
- l'approbation du plan annuel 2013-2014 du Service d'audit interne; et
- l'approbation de la revue financière du rapport annuel 2013.

De plus, le comité d'audit a :

- approuvé les rapports financiers intermédiaires de la Société et pris acte des rapports présentés par le comité de divulgation de l'information financière;
- approuvé la refonte de la Charte d'audit interne;
- effectué un suivi périodique des initiatives visant l'optimisation des ressources de la Société ainsi que des économies réalisées;
- pris connaissance des audits effectués par le Service d'audit interne et assuré le suivi de son plan annuel;
- effectué le suivi des programmes d'attestation de contrôles internes;
- fait le suivi des travaux du comité de gestion des risques d'affaires de la Société; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité a également rencontré périodiquement, à huis clos, les représentants du vérificateur général du Québec et les auditeurs externes et il s'est assuré de l'indépendance de ces derniers, dont les honoraires pour les services rendus au 29 mars 2014 totalisaient 201 000 dollars.

Enfin, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Le comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société qui concernent l'achat, la mise en marché et la distribution de ses produits, incluant le marketing et les promotions offertes. De plus, il s'assure du respect de la Politique en matière de contrats et engagements financiers et examine les dossiers concernant la responsabilité sociétale.

Le comité des pratiques commerciales est composé du président et chef de la direction de la Société et de huit membres indépendants dont son président, M. Pietro Perrino. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité des pratiques commerciales s'est réuni à sept occasions et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption du Programme de développement du réseau des succursales et agences;
- la refonte de la Politique d'achat et de mise en marché; et
- l'octroi de dons et de commandites.

Plus particulièrement, le comité des pratiques commerciales a :

- examiné trimestriellement l'intégrité et la mise en œuvre du processus d'achat et de retrait de produits; et
- examiné et recommandé au conseil les critères d'implantation pour l'exploitation d'une agence et les critères d'évaluation des agences.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances et a aussi procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a principalement pour mandat d'examiner et de recommander au conseil d'administration des politiques et des orientations stratégiques relatives à la gestion des ressources humaines et d'en assurer le suivi. De plus, il élabore un profil de compétences et d'expertise pour le poste de président et chef de la direction et veille à la planification de la relève des dirigeants de la Société.

Le comité des ressources humaines est composé de six membres indépendants, dont sa présidente, M^{me} Lucie Martel. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité s'est réuni à six occasions dont deux hors calendrier et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. De plus, un sous-comité de recrutement a été constitué afin de proposer et de recommander au conseil d'administration des candidatures pour combler le poste de président et chef de la direction. Ce sous-comité s'est réuni à 14 occasions.

Le comité des ressources humaines a rempli toutes les fonctions courantes énoncées à l'article 27 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'autoriser les augmentations salariales ainsi que le versement de bonis aux dirigeants et au personnel cadre de la Société;
- d'adopter la refonte de plusieurs politiques de la Société qui sont sous sa gouverne et la refonte des conditions de travail des cadres et du personnel non syndiqué;
- de recommander au gouvernement un mandat monétaire relativement au règlement de la convention collective avec le Syndicat du personnel technique et professionnel de la Société; et
- de réviser le profil de compétences et d'expertise du poste de président et chef de la direction.

De plus, le comité des ressources humaines a :

- effectué le suivi du programme de gestion de la relève des dirigeants de la Société;
- élaboré et recommandé au conseil les objectifs annuels du président et chef de la direction;
- procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction au regard de ces objectifs;
- effectué une revue de l'évaluation de la gestion de la performance des dirigeants;
- assuré un suivi rigoureux des recommandations découlant du mandat d'optimisation des ressources portant sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail;
- étudié les orientations stratégiques de la vice-présidence aux ressources humaines;
- étudié le rapport annuel de la composition de l'effectif et des mouvements de personnel; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Enfin, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Exercice financier 2013-2014

Administrateurs	CA	CGEC	CAT	CPC	CRH
Nombre de séances	10	4	4	7	20
Sylvain Simard ^{*(1)}	9/9	4/4	2/4	6/6	16/20
Philippe Duval ⁽²⁾	5/8	3/3	4/4	4/6	s. o.
Alain Brunet ⁽³⁾	2/2	1/1	1/1	2/2	s. o.
Danièle Bergeron	10/10	s. o.	4/4	1/1	5/5
Céline Blanchet	10/10	s. o.	s. o.	7/7	5/5
Johanne Brunet	10/10	s. o.	4/4	7/7	s. o.
Liliane Colpron	9/10	4/4	s. o.	6/6	1/1
Douglas M. Deruchie ⁽⁴⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Nicole Diamond-Gélinas	10/10	4/4	4/4	s. o.	s. o.
Thierry Dorval ⁽⁵⁾	6/7	2/2	s. o.	3/4	s. o.
Norman Hébert jr. ⁽⁶⁾	1/1	s. o.	s. o.	1/1	s. o.
Sylvain Lafrance	9/10	4/4	s. o.	s. o.	18/20
Lucie Martel	10/10	4/4	s. o.	0/1	20/20
Louise Ménard	10/10	4/4	s. o.	1/1	6/6
Pietro Perrino	10/10	s. o.	4/4	7/7	s. o.
Jean-Marie Toulouse	9/10	4/4	1/1	s. o.	20/20

*Membre d'office de tous les comités

- (1) Nommé le 1^{er} mai 2013
- (2) Fin de mandat le 31 décembre 2013
- (3) Entré en fonction le 1^{er} janvier 2014
- (4) Démission le 10 avril 2013
- (5) Nommé le 25 juin 2013
- (6) Fin de mandat le 30 avril 2013

Au cours de la séance du conseil d'administration du 30 janvier 2014, la composition des comités a été revue. De ce fait, certains administrateurs ont changé de comité.

CA : Conseil d'administration – 3 modifications et 3 ajouts au calendrier
 CPC : Comité des pratiques commerciales
 CGEC : Comité de gouvernance, d'éthique et de communications
 CAT : Comité d'audit – 1 modification
 CRH : Comité des ressources humaines – 2 modifications au calendrier et 14 séances hors calendrier du sous-comité de recrutement

Les administrateurs justifient leurs absences aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du Secrétariat général de la SAQ.

Rémunération des administrateurs

Janvier à décembre 2013
 (en dollars canadiens)

Sylvain Simard ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	31 811 \$
Danièle Bergeron ⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	19 478
Céline Blanchet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾	22 216
Johanne Brunet ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	22 265
Liliane Colpron ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	19 768
Douglas M. Deruchie ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	7 235
Nicole Diamond-Gélinas ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	19 478
Thierry Dorval ⁽¹⁾⁽²⁾	7 490
Norman Hébert jr. ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	17 072
Sylvain Lafrance ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	23 627
Lucie Martel ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	28 596
Louise Ménard ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	23 603
Pietro Perrino ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	25 255
Jean-Marie Toulouse ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁵⁾	23 917
Total	291 811 \$

- (1) Conseil d'administration
- (2) Comité des pratiques commerciales
- (3) Comité de gouvernance, d'éthique et de communications
- (4) Comité d'audit
- (5) Comité des ressources humaines

Rémunération totale annuelle, incluant les jetons de présence, payable aux administrateurs selon le décret 610-2006 adopté le 28 juin 2006 et majorée de 2,25 % le 1^{er} avril 2013

Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

Exercice financier 2013-2014

(en dollars canadiens)

Nom	Titre	Salaire de base au 31 mars 2013	Salaire de base au 1 ^{er} janvier 2014 ⁽¹⁾	Indemnité de départ ⁽²⁾	Programme de boni annuel	Autres formes de rémunération ⁽³⁾
Philippe Duval	Président et chef de la direction	361 076		300 897	3 043	8 233
Alain Brunet	Vice-président et chef de l'exploitation	285 367			7 215	11 818
Alain Brunet	Président et chef de la direction		361 076		913	
Richard Genest	Vice-président et chef de la direction financière	251 917			8 279	5 827
Luc Vachon	Vice-président, logistique et distribution	243 982			8 018	10 955
Catherine Dagenais	Vice-présidente, exploitation des réseaux de vente	225 332			7 406	20 299

(1) Entré en fonction le 1^{er} janvier 2014

(2) Fin de mandat le 31 décembre 2013

(3) Avantages imposables sur la base de l'année civile 2013 liés aux achats de boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles et aux assurances collectives

L'ombudsman, en toute équité

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel de la SAQ est confié à M. Gilles Pharand. Celui-ci reçoit les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes de façon confidentielle selon le principe de l'équité.

L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration, ne dépend pas de la hiérarchie administrative de la SAQ et n'est pas un employé de celle-ci, ce qui lui confère une indépendance absolue à l'égard de la direction. Il n'est ni le défenseur de la SAQ ni l'avocat des plaignants; il est un intermédiaire neutre et accessible et il est tenu à l'impartialité.

L'ombudsman dispose d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration et il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités au comité de gouvernance et d'éthique. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre.

Pour plus de renseignements, consulter la section *Ombudsman*, sous l'onglet À propos, dans SAQ.com.

Membres du conseil d'administration

Sylvain Simard

Président du conseil d'administration

- Nommé le 10 avril 2013 pour un mandat de cinq ans (décret 377-2013)
- Membre indépendant

Diplômé en pédagogie à l'Université de Montréal, Sylvain Simard détient également une maîtrise ès arts de l'Université McGill, ainsi qu'un doctorat en littérature comparée de l'Université de Bordeaux (France). Il a occupé la fonction de professeur agrégé de littérature française à l'Université d'Ottawa de 1976 à 1994.

De 1994 à 2012, M. Simard a exercé plusieurs fonctions au sein du gouvernement. Il a notamment été ministre des Relations internationales, président de la Commission des institutions, président de la Commission des finances publiques, président de la Commission spéciale sur le nouveau cadre de gestion pour la fonction publique, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, ministre de l'Éducation, vice-président de la Commission spéciale sur le choix du site du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal, vice-président de la Commission spéciale en vue de l'étude de l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale, président de la Commission de la culture et président de la Commission de l'administration publique.

Alain Brunet

Administrateur

- Nommé le 20 novembre 2013 pour un mandat de cinq ans (décret 1204-2013)

Président et chef de la direction

- SAQ

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires (MBA McGill-HEC Montréal) et en voie de compléter une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval à l'issue de laquelle il pourra agir comme administrateur de sociétés certifié, Alain Brunet possède une solide expérience en gestion des opérations d'un réseau de vente. Œuvrant à la SAQ depuis 1981, il y a gravi tous les échelons avant d'être promu vice-président aux ventes en 2002, puis vice-président et chef de l'exploitation en 2008. Alors qu'il était à la tête de quatre divisions (Commercialisation, Immobilier et ingénierie, Logistique et distribution et Ventes) regroupant plus de 6 000 employés, son mandat principal a été d'intégrer et d'optimiser l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.

M. Brunet a notamment été à l'origine de nombreuses initiatives visant à offrir aux clients des produits et services novateurs telles les populaires Pastilles de goût. Reconnu et apprécié pour son leadership, il sait mobiliser les équipes de gestionnaires et d'employés ainsi que les partenaires autour d'objectifs communs et de stratégies spécifiques. Parallèlement, il met aussi à profit sa passion du commerce de détail en collaborant à l'animation du programme SAQ-HEC Montréal en commerce de détail destiné à préparer la relève des cadres supérieurs et des dirigeants des entreprises de ce secteur d'activité.

Danièle Bergeron

Administratrice

- Nommée le 27 juin 2012 pour un mandat de quatre ans (décret 685-2012)
- Membre indépendant

Présidente

- Mobilia

Détentrice d'une maîtrise en administration des affaires (EMBA McGill-HEC Montréal) depuis 2011, Danièle Bergeron est en voie de compléter une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval à l'issue de laquelle elle pourra agir comme administratrice de sociétés certifiée. M^{me} Bergeron a développé une solide expérience de gestion dans le secteur du commerce de détail. De 1981 à 2006, elle a contribué à la mise en marché et au succès de la Maison Ogilvy, où elle a été vice-présidente exécutive de l'exploitation commerciale. Elle s'est ensuite jointe aux boutiques Jacob en tant que vice-présidente produits. En 2008, elle a créé et mis sur pied un projet d'acquisition d'un grand détaillant canadien. Depuis 2011, elle est présidente de l'entreprise d'ameublement Mobilia. Elle est également membre de la Fédération des chambres de commerce du Québec, du Réseau des Femmes d'affaires du Québec et du Cercle Omer DeSerres.

Céline Blanchet

Administratrice

- Nommée le 7 octobre 2009 pour un mandat de deux ans (décret 1075-2009)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Vice-présidente aux affaires corporatives

- DeSerres

Détentrice d'un baccalauréat ès arts (économie) et d'une licence en droit de l'Université Laval, Céline Blanchet est également membre du Barreau du Québec depuis 1985 et détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle œuvre dans le secteur du commerce de détail à titre de vice-présidente, Affaires corporatives chez DeSerres. Elle a agi antérieurement à titre de directrice principale des affaires publiques à la Banque Laurentienne du Canada, après avoir travaillé comme professionnelle à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec. Elle siège au conseil d'administration d'Investissement Québec – Fonds d'intervention économique régional (IQ-FIER), préside le comité de gouvernance du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), en plus d'œuvrer au Comité au Canada de la Maison des étudiants canadiens à Paris et à la Fondation Marie-Vincent. Elle est également ambassadrice de Femmessor (Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat féminin). Enfin, elle était, jusqu'à tout récemment, présidente du conseil d'administration de l'Association d'entraide Le Chaînon.

Johanne Brunet

Présidente du comité d'audit

Administratrice

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Professeure titulaire

- Service de l'enseignement du marketing à HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M^{me} Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal et finaliste *Business Professor of the Year Award* 2013 de la compétition du célèbre hebdomadaire *The Economist*. Elle a été directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège également aux conseils d'administration du Théâtre du Rideau Vert, de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), de même qu'à certains autres en Angleterre.

Liliane Colpron

Administratrice

- Nommée le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (décret 23-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Présidente et fondatrice

- Boulangerie Première Moisson

Visionnaire et femme d'action, Liliane Colpron a fondé les Boulangeries Mansion en 1980. En 1992, elle s'est lancé un nouveau défi et a créé la Boulangerie Première Moisson, entreprise à laquelle elle se consacre depuis. Présidente de l'entreprise, M^{me} Colpron la dirige avec ses enfants. En constante croissance depuis sa création, celle-ci emploie plus de 1 200 personnes à travers le Québec.

Nicole Diamond-Gélinas

Administratrice

- Nommée le 30 novembre 2011 pour un mandat de quatre ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Présidente

- Aspasia inc.

Détentrice d'un baccalauréat en pédagogie et licenciée en administration de l'Université Laval, Nicole Diamond-Gélinas est présidente de l'entreprise manufacturière familiale Aspasia inc., œuvrant principalement dans les nuanciers de cartons imprimés depuis 1976. Elle est présidente de Plastifil inc., entreprise manufacturière familiale spécialisée en extrusion et injection de plastique, préimpression et impression, ainsi que de Trois-Rivières Ford Lincoln inc.

M^{me} Diamond-Gélinas a de solides connaissances en gestion, valeurs mobilières, informatique, opérations commerciales internationales et animation et dynamique de groupe. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

Thierry Dorval

Administrateur

- Nommé le 25 juin 2013 pour un mandat de quatre ans (décret 760-2013)
- Membre indépendant

Associé

- Norton Rose Fulbright Canada

Détenteur d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval, Thierry Dorval est également titulaire d'un MBA de l'Université d'Oxford et s'est vu remettre par l'Université d'Ottawa, en 2007, un doctorat en droit pour sa thèse dans le domaine de la gouvernance. Il est associé au sein du cabinet Norton Rose Fulbright Canada, où il cumule des mandats de fusion, d'acquisition et de vente d'entreprises, en plus d'en présider l'équipe « Gouvernance et responsabilité des administrateurs ». Il est un des membres fondateurs de la section du Québec de l'Institut des administrateurs de sociétés et siège à son conseil d'administration, de même qu'à ceux de l'Orchestre symphonique de Montréal et de la Société d'Investissement Jeunesse. Il œuvre également au sein du comité des politiques de la Canadian Coalition for Good Governance. Par ailleurs, il est l'auteur de nombreux articles publiés dans des revues nationales et internationales et du livre *Governance of Publicly Listed Corporations*, paru aux éditions LexisNexis Butterworths.

Sylvain Lafrance

Président du comité de gouvernance, d'éthique et des communications

Administrateur

- Nommé le 27 juin 2012 pour un mandat de quatre ans (décret 685-2012)
- Membre indépendant

Professeur associé et directeur

- Pôle Médias et management, HEC Montréal

Après des études à l'Université d'Ottawa et au Centre de formation des journalistes de Paris, Sylvain Lafrance a obtenu une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et œuvré par la suite comme journaliste à Radio-Canada dès 1978. M. Lafrance est devenu successivement vice-président de la radio française de la société d'État en 1998, puis vice-président principal pour l'ensemble des Services français en 2005. À ce titre, il a procédé à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord. Parallèlement, il a présidé le conseil d'administration d'ARTV de 2002 à 2010 en plus de représenter le Canada à celui de TV5Monde. Il est professeur associé et directeur du Pôle Médias et management à HEC Montréal.

Lucie Martel

Présidente du comité des ressources humaines

Administratrice

- Nommée le 19 janvier 2011 pour un mandat de quatre ans (décret 23-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Première vice-présidente et chef des ressources humaines

- Intact Corporation financière

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, Lucie Martel est première vice-présidente et chef des ressources humaines d'Intact Corporation financière depuis septembre 2011. Dans son rôle actuel, elle est responsable de l'élaboration des stratégies, des politiques et des programmes liés aux ressources humaines. Avant sa nomination, M^{me} Martel a occupé le poste de vice-présidente principale au sein de AXA Canada. Elle a plus de 30 ans d'expérience en gestion stratégique des ressources humaines et en relations de travail, qu'elle a accumulés au sein d'entreprises telles que la Banque Laurentienne, dont elle a été vice-présidente, Gestion et développement des ressources humaines, Direct Film et Uniroyal.

Louise Ménard

Administratrice

- Nommée le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Présidente

- Groupe Méfor inc.

Licenciée en droit de l'Université de Montréal, Louise Ménard détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. M^{me} Ménard est présentement membre du conseil d'administration, présidente du comité de gouvernance et membre du comité des ressources humaines et du comité stratégique de ProMetic Sciences de la vie inc. et siège également au conseil d'administration de La Piéta. Elle a agi antérieurement à titre de vice-présidente, Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. Elle a été membre du conseil d'administration de Assuris inc., secrétaire du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal et membre des comités exécutif et des ressources humaines de cette même Fondation, présidente du comité consultatif de Nomad Logic Inc. ainsi que du conseil d'administration de Alena Capital Inc.

Pietro Perrino

Président du comité des pratiques commerciales

Administrateur

- Nommé le 3 novembre 2004 pour un mandat de deux ans (décret 1021-2004)
- Renouvellement le 7 août 2007 pour un mandat de trois ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Président

- Pergui Groupe Conseil inc.

Pietro Perrino est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. En mars 1999, M. Perrino a fondé Pergui Groupe Conseil inc., où il agit à titre de consultant auprès de dirigeants d'entreprise en élaborant avec eux leur positionnement stratégique et le développement des affaires.

Jean-Marie Toulouse

Administrateur

- Nommé le 7 août 2007 pour un mandat de quatre ans (décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011 pour un mandat de trois ans (décret 1216-2011)
- Membre indépendant (décret 1219-2011)

Professeur émérite

- HEC Montréal

Jean-Marie Toulouse, titulaire d'un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Montréal et d'un postdoctorat en *management* de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA), est professeur émérite à HEC Montréal, où il a enseigné la stratégie d'entreprise et l'entrepreneurship et occupé plusieurs postes administratifs, dont celui de directeur pendant près de 12 ans. M. Toulouse a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, il a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.

Effectif

(par sexes et divisions)
(au 29 mars 2014)

Division	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	29	5	34
Commercialisation	103	45	148
Direction de l'exploitation	6	7	13
Direction financière	94	31	125
Exploitation des réseaux de vente	3 180	2 632	5 812
Immobilier et ingénierie	81	224	305
Logistique et distribution	106	711	817
Président et chef de la direction	10	12	22
Ressources humaines	85	21	106
Secrétariat général et services juridiques	17	10	27
Technologies de l'information	74	187	261
Total	3 785	3 885	7 670

Code d'éthique et de conduite des employés

Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2008, le Code d'éthique et de conduite des employés a été mis à jour au cours de l'exercice 2013-2014. Cette nouvelle version est enrichie de plus d'exemples et apporte de nouvelles précisions, notamment au sujet de l'occupation d'un deuxième emploi et des dégustations. Une formation virtuelle visant à faciliter l'identification des risques éthiques auxquels les employés pourraient être confrontés a été offerte à chacun d'entre eux. De nombreuses mises en situation y sont proposées et favorisent la compréhension des principes du Code.

Inspiré des valeurs de l'entreprise – passion, respect, responsabilité, intégrité, collaboration et équilibre –, le Code d'éthique et de conduite des employés fournit à ces derniers des repères solides en matière d'éthique et est un outil qui s'intègre dans un processus évolutif au sein duquel le comité consultatif à l'éthique joue un rôle de première importance.

Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française

Le 8 février 1999, la Société des alcools du Québec a adopté une Politique linguistique qui tient compte de sa vocation commerciale et détermine de quelle manière la Charte de la langue française doit s'appliquer au sein de l'entreprise. De plus, en mars 2011, le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

Conformément à l'article 26 de cette nouvelle Politique, le président et chef de la direction a désigné une mandataire pour veiller à l'application de la Charte de la langue française, de ses règlements et des politiques gouvernementales à incidence linguistique et il a créé un comité permanent relevant de lui. Ce comité est composé de la mandataire et de sept membres qui ont pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la Politique linguistique de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le comité permanent a tenu une séance et soumis à l'Office québécois de la langue française une Politique linguistique institutionnelle refondue. D'autre part, la mandataire a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette Politique.

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la SAQ effectue un suivi rigoureux de ses avancées technologiques et de leurs avantages pour l'entreprise. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le conseil d'administration de l'entreprise a procédé à un examen approfondi de la programmation annuelle et triennale des activités en matière de ressources informationnelles, des projets, ainsi que du bilan annuel des réalisations et des bénéfices des projets.

Les différents bilans ont démontré d'excellents rendements en ce qui a trait à l'amélioration de l'expérience client et à l'augmentation de l'efficacité opérationnelle. Voici les principales réalisations du dernier exercice financier :

- Obtention de la certification PCI assurant ainsi la gestion du risque et la continuité des affaires concernant les transactions effectuées par cartes de crédit;
- Déploiement de la nouvelle version du site transactionnel SAQ.com permettant l'optimisation du processus d'achat en ligne, l'ajout d'information, la gestion de l'inventaire des produits des succursales et l'amélioration du suivi de la performance du site;
- Implantation progressive d'une nouvelle solution de planographie permettant de gérer la diversité de l'offre de produits en fonction de la clientèle desservie dans chaque succursale;
- Implantation d'un nouveau système de paie et de gestion des ressources humaines favorisant l'amélioration, l'automatisation et l'optimisation de ses processus;
- Implantation d'un nouveau système de gestion des processus et des services offerts par les TI permettant l'automatisation des processus basés sur les meilleures pratiques de l'industrie;
- Utilisation de certains logiciels libres permettant à l'entreprise d'être plus agile dans l'évolution de ses plateformes; et
- Abonnement à certains logiciels en tant que services (SaaS) permettant ainsi à l'entreprise d'être continuellement à jour dans l'évolution de ses plateformes, en plus de réduire les risques liés au remplacement de systèmes désuets et non supportés par son réseau.

Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance

En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la SAQ doit adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. Ces indicateurs doivent être mesurés tous les trois ans par le vérificateur général du Québec ou, s'il le juge approprié, par une firme indépendante. L'exercice d'étalonnage a été réalisé en cours d'année auprès de trois organisations œuvrant dans le secteur de la vente et de la distribution de produits alcoolisés, soit le Liquor Control Board of Ontario (LCBO), la British Columbia Liquor Distribution Branch (BCLDB) et la Nova Scotia Liquor Corporation (NSLC).

Les huit indicateurs suivants ont été analysés pour l'année financière 2012-2013 à l'exception du ratio des charges d'exploitation sur les ventes totales, qui a été extrait de l'année financière 2011-2012 :

1. Ventes moyennes au pied carré;
2. Ventes comparables versus celles de l'année précédente;
3. Pourcentage d'escompte sur les ventes;
4. Rotation de l'inventaire;
5. Pourcentage des pertes d'inventaire;
6. Ratio des charges d'exploitation sur les ventes totales;
7. Pourcentage du coût du personnel des magasins sur les ventes des magasins; et
8. Pourcentage des frais d'occupation des magasins sur les ventes des magasins.

Le rapport révèle que, malgré l'application du principe de comparabilité acceptable dans le choix des sociétés participantes, l'exercice a été rendu difficile en raison de la présence de modèles d'affaires très différents chez les sociétés visées. Ces différences limitent dans une large mesure la capacité de conclure sur la performance relative des participants.

Éléments différenciateurs

Le choix des canaux de vente

La SAQ réalise 71 % de ses ventes par le biais de ses magasins, soit moins que le LCBO et la NSLC (≈80 %). De plus, elle est la seule société des alcools à vendre du vin aux épiceries (11 % de ses ventes), ce qui limite l'achalandage dans ses succursales.

Au LCBO, 20,4 % des ventes annuelles sont attribuables à la bière contre seulement 0,5 % à la SAQ. Un volume d'activités aussi important peut générer des économies d'échelle au chapitre des coûts et une plus grande flexibilité dans la structure de ces coûts.

La BCLDB réalise ses ventes selon un modèle hybride où 41 % des ventes sont réalisées dans ses magasins et 34 % par le biais de magasins indépendants.

L'éventail de produits vendus

Puisque la SAQ ne vend que très peu de bière et que l'alcool peut être acheté dans les épiceries et les dépanneurs, sa part de marché est notablement plus faible que celle des autres sociétés des alcools. Toutefois, elle déploie un nombre important de magasins afin de desservir sa clientèle. Ces deux facteurs combinés résultent en un potentiel de ventes moyennes par succursale inférieur à celui des autres sociétés des alcools.

Les vins vendus par la SAQ sont majoritairement des vins importés (98 %). Ils génèrent donc des coûts d'exploitation plus élevés, notamment quant à l'entreposage des inventaires, la manipulation, le contrôle de la qualité, etc. Les vins importés représentent seulement 71 % des ventes de vins pour le LCBO et la NSLC et 48 % pour la BCLDB.

La gamme de produits offerts

L'éventail de produits offerts à la SAQ est deux fois et demie plus étendu que celui de la NSLC et 35 % plus étendu que celui du LCBO. Cet avantage pour la clientèle peut occasionner des coûts d'acquisition et de commercialisation plus élevés.

Faits saillants

De façon générale, la performance de la SAQ s'est améliorée entre 2010 et 2013. Entre autres, le résultat net dégagé par les activités de la SAQ (exprimé en pourcentages des ventes) a augmenté de 1,4 point de pourcentage, à 35,4 %.

La SAQ devance les sociétés participantes pour ce qui est des indicateurs suivants :

- Ventes comparables versus celles de l'année précédente;
- Pourcentage d'escompte sur les ventes;
- Pourcentage des pertes d'inventaire.

La SAQ se positionne dans la médiane pour ce qui est de l'indicateur suivant :

- Ventes moyennes au pied carré.

La SAQ accuse un retard en ce qui a trait aux indicateurs suivants :

- Rotation de l'inventaire;
- Ratio des charges d'exploitation sur les ventes totales;
- Pourcentage du coût du personnel des magasins sur les ventes des magasins;
- Pourcentage des frais d'occupation des magasins sur les ventes des magasins.

Bien que l'exercice de balisage comporte des limites relativement aux différences dans les modèles d'affaires, plusieurs initiatives au sein de la SAQ sont mises de l'avant pour améliorer l'ensemble de ces indicateurs. Soucieuse d'appliquer les meilleures pratiques, la SAQ effectue régulièrement des exercices de balisage sectoriel. Elle poursuivra ces exercices au cours des prochaines années.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (A-2.1, r. 0.2), la SAQ présente annuellement un bilan des activités réalisées en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Compte rendu des demandes d'accès reçues à la SAQ

Durant l'exercice financier 2013-2014, la SAQ a reçu 93 demandes, soit 69 demandes d'accès à des documents et 24 demandes d'accès aux renseignements personnels. Le tableau suivant présente un bilan du traitement des demandes reçues par la SAQ :

Demandes acceptées en totalité	47
Demandes acceptées partiellement	33
Demandes refusées	12
Documents non détenus par la SAQ	0
Demande annulée	1
Demandes de révision devant la Commission d'accès à l'information (CAI)	4
Désistements de demandes de révision	2

Motifs de refus

Les motifs de refus d'accès aux documents détenus par la SAQ qui ont été invoqués concernaient des informations relatives à des tiers ayant refusé la divulgation d'informations, des informations confidentielles, des renseignements personnels ou contenaient des renseignements de nature commerciale.

Délai moyen de traitement des demandes

Le délai moyen de réponse de la SAQ est de 17 jours et aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables.

Activités relatives à la gestion de l'information

Le comité de gestion de l'information s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice financier 2013-2014. En décembre 2013, le comité de direction de la SAQ a adopté la refonte de la Directive relative aux modalités de communications de renseignements personnels.

Également, près d'une quarantaine de personnes, provenant des secteurs des ressources humaines, des technologies de l'information et de la sécurité d'entreprise, ont assisté à des rencontres de sensibilisation portant sur les règles d'utilisation des enregistrements provenant du système de vidéosurveillance de la SAQ ainsi que sur les différentes directives portant sur la protection des renseignements personnels.

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après appelé « Règlement ») adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

Considérant que la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'*Annexe 1* du présent Code ;

Considérant que l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics ;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un Code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit :

SECTION 1.

Interprétation

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps ;
 - b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcooliques ;
 - c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ;
 - d) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;

- e) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société ;
- f) « **contrat** » comprend un contrat projeté ;
- g) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;
- h) « **famille immédiate** » désigne le conjoint, son enfant ou celui de son conjoint, son père, sa mère, son frère, sa sœur, le conjoint de sa mère, de son père, le père, la mère de son conjoint ainsi que le conjoint de son enfant ;
- i) « **loi** » désigne la Loi sur la Société des alcools du Québec, L.R.Q. c. S-13, telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion ; et
- j) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et/ou l'incitation à le poser.

SECTION 2.

Dispositions générales

3. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.
5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer l'attestation reproduite à l'*Annexe 2* du présent Code ; cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.
6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner, verbalement ou par écrit.

SECTION 3.

Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.
9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil, et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

SECTION 4.

Règles de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté.
13. Le membre du conseil à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Tout document identifié par le conseil d'administration ou par le secrétaire général comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.

15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.
16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à l'influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION 5.

Divulgarion et abstention

18. La divulgation requise à l'article 13 se fait :

- a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
- b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
- c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
- d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

19. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.

20. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.

21. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 3 et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
- b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
- c) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions le cas échéant ainsi que les objets visés par cette association.

Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 13 et 18 à 21 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

SECTION 6.

Administrateurs nommés à d'autres conseils

23. Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « personne nommée ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le Règlement et par le présent Code, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

24. La personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction occupant un poste à temps plein au sein de la Société doit être versée directement au nom de la Société.

25. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du Code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

SECTION 7.

Dispenses

26. Les dispositions du présent Code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :
- a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement ;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
 - c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre le membre du conseil ;
 - d) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

SECTION 8.

Processus disciplinaire

27. Le président du conseil veille à l'application du présent Code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil.

Le président du conseil a pour mandat :

- a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème ;
 - b) de traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
 - c) de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
28. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
29. Le président du conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
30. Le président du conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

31. Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.
32. Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.
33. Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 9.

Dispositions finales

34. Le présent Code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.
- Il n'a aucun effet rétroactif.

Annexe I

Extraits de lois et règlement relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Chapitre II :

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent Règlement, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et l'administrateur public à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

13. L'administrateur public à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
16. L'administrateur public doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

Attestation

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____, en la ville de _____, province de Québec, administrateur(trice) à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le _____ et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié(e) envers la Société des alcools du Québec par chacune des dispositions dudit Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Donné à _____, ce _____^e jour du mois de _____ 201____.

Témoin _____ Administrateur(trice) _____

Avertissement

Le(la) déclarant(e), pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées au Code d'éthique et de déontologie.

Déclaration :

Je, _____, (membre du conseil de la Société des alcools du Québec), déclare les intérêts suivants :

1. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même exerce ou des intérêts qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même détient dans les entreprises suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
------------	----------	-----------	--	-------	-----------------------------------

2. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des entreprises, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie, à l'égard desquelles mon employeur, la personne morale, la société ou autre entreprise, dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e), exerce des fonctions et/ou détient des intérêts :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues
------------	----------	-----------	--	-------	-----------------------------------

3. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions que moi-même, mon employeur, la personne morale, la société ou l'entreprise dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e) exerce dans les associations suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Association	Fonction	Membre	Objet
-------------	----------	--------	-------

Signature

Fonction

Date

Gestion de la publication

Nathalie Hamel, vice-présidente, Affaires publiques
et communications

Isabelle Merizzi, directrice, Affaires publiques

**Rédaction de la section Revue des activités
et coordination de la production**

Jean-Pierre Ouellet

Rédaction de la section Tendances

Marie-Claude Nantel

Rédaction de la section Finances

Édith Filion, directrice, Planification financière

Chantal Levesque, directrice, Comptabilité corporative et fiscalité

Daniel Séguin, directeur, Services comptables

Michaël Halley, directeur adjoint, Gestion des prix et information

Louise Beaudreau

George Hajjar

Rachel Jeannite

Nathalie McDuff

Annie Perrier

Rédaction de la section Gouvernance

Martine Comtois, directrice, Secrétariat général

Coordination de l'impression

Johanne Blouin

Révision

Monique Thouin

Conception et design graphique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Illustrations

Anne Villeneuve

Impression

Imprimerie Maska

Pour consulter la version électronique de ce rapport, visiter SAQ.com.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans
le seul but d'alléger le texte.

Imprimé au Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISSN 0845-44594-5



BILAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2014



À la santé
de la planète



